



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE



ANNEAUX CORALLIGÈNES

GOMBESSA 6, PLONGÉE SUR UN MYSTÈRE

P5 À 7

1,60€

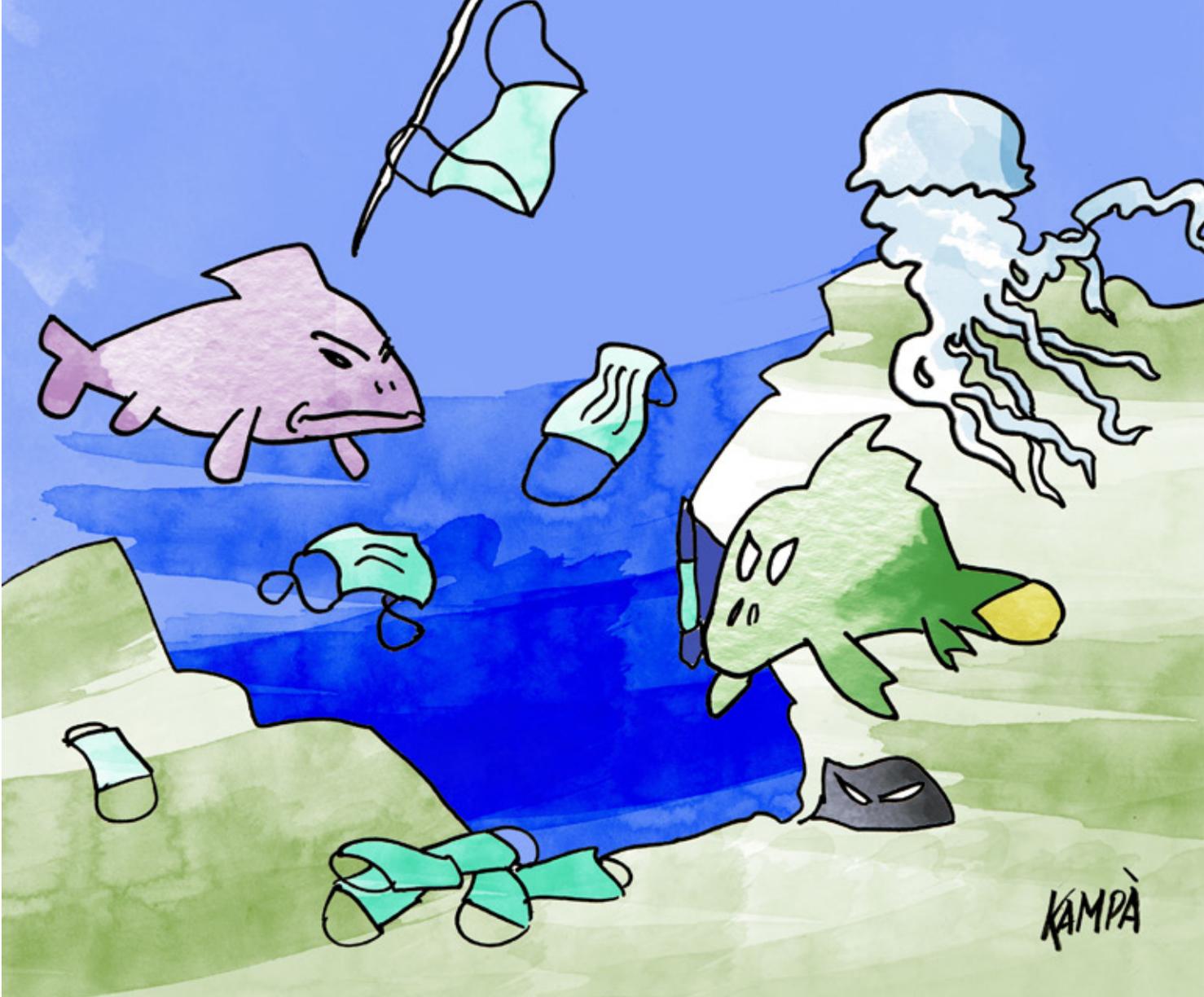
KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
EN BREF ET EN CHIFFRES P8
MEMORIA P18 • INITIATIVE P21
AGENDA P23
ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

Photo: Laurent Ballesto, Andromède Océanologie

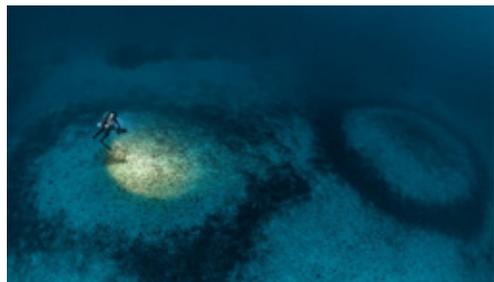
ILS'Y METTENT QUAND,
À LA VACCINATION?



À LA UNE

ANNEAUX CORALLIGÈNES

**GOMBESSA 6,
POUR ÉLUCIDER UN MYSTÈRE**
P5 À 7



OPINIONS

EN BREF ET EN CHIFFRES

MEMORIA **STORIA CORSA**INITIATIVE **VIAGHJÀ IN CORSICA**

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P18

P21

P23

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition:

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction:

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• Annonces légales Albert Tapiero

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

AL-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés: PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

Fondateur Louis Rioni

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR et de

l'Alliance de la Presse d'Information Générale

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Dittatura sciringa

Pari ch'ellu si circhessi à muntà l'aghjenti l'uni contr'à l'altri, ùn fussi cà nant'à u cartulari oramai senza fini di a Covid. In Francia, u dibattitu nant'à a vaccinazioni ubligatoria cresci più cà mai. Hè u casu in fatti pà i parsunali di u mondu di a saluta. Calchi ghjornu fà, guasgi 100 medichi, frà i quali certi chì sò divintati cunnisciuti dipoi l'epidemia di Coronavirus, ani publicatu una tribuna ind'è u Journal du Dimanche, pà dumandà à u guvernù di pighjà subbitu a decisioni d'ubligazioni vaccinali pà tutti l'impiegati di l'Ehpad o di l'uspidali chì pudariani essa cuntaminati da i parsoni o chì pudariani cuntaminà ghjenti ch'elli sò incaricati di curà. Volini una misura effettiva nanzì à u principiu di u mesi di sittembri, pà pudè francassi di un quattresimu «marosulu», mentri ch'ella cresci in furia a prugressioni di a varianti ditte «Delta». Sicondu a Federazioni di l'uspidali di Francia, 57 % di i parsunali sariani vaccinati in Ehpad è 64 % inde l'uspidali, ciò chì ùn hè ancu abbastanza à senta u «sgìò vaccinu» di u guvernù, Alain Fischer. S'è u portavoci di stu listessu guvernù, Gabriel Attal, dici ch'ellu ùn si tratta micca par avà d'andà aldilà di i parsunali di a saluta pà l'ubligazioni vaccinali, si dumanda omu s'è l'affari ùn pudaria micca cambià, dopu avè pruvatu a persuasione è l'incitazioni. Quand'ellu si senti chì i tests ditti di «cunfortu», vali à di pà viaghjà o pà andà à un cuncertu, pudariani duvintà à a carica di tuttu ognunu è chì certi pensani à renda più siveru è ristrittivu u «pass sanitariu», chì pudaria ancu ghjuvare, sicondu à calchi sapientonu, par andà à fà i so corsi o pà altri stondi simplici di a vita d'ogni ghjornu, ci hè da scimiscia! Certi parlarani soca, lighjendu u nostru estru, di mancanza di rispunsabilità, d'eguisimu, di scimità. Eppure, hè dinò què a libertà è a demucrazia, u fattu di pudè di è pinsà altrimenti, di misfidassi di l'efficacità d'una piccatura. Piantemi di vulè crià cittadini di «siconda zona» è pruvemi à appacià l'affari... ■ **Santu CASANOVA**

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?

Vous avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?

Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?

REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN

Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

QUITUS!

Le duc Albert de Saxe-Teschen [1738-1822] était un modèle de général de cour. Conscient de sa valeur, qui découlait de sa haute naissance, il ne laissait à personne le soin de magnifier le moindre de ses exploits militaires. Le 6 novembre 1792, il récolta à Jemappes une mémorable déculottée, fruit de sa suffisance couplée à ses insuffisances de stratège de salon. L'échec retentissant l'obligea à prendre soin d'une santé soudain devenue très précaire. Rentré en grâce auprès du monarque autrichien, il fit son retour à la cour de Vienne. Egal à lui-même, imbu de sa personne, vibronnant, il demanda un jour au prince Charles-Joseph de Ligne [1735-1814]: «*Comment me trouvez-vous?*» Et de Ligne, feld-marschall, diplomate redoutable et écrivain jamais avare de ses jugements à l'emporte-pièce, répondit: «*Ma foi, monseigneur, je vous trouve passablement défait.*»

Pareille répartie ne pourra jamais être servie à un membre de LREM. D'abord parce que le Président, fidèle à sa ligne de conduite, n'a pas pour habitude de demander: «*Comment me trouvez-vous?*» Il se trouve-lui même. Et il a tout lieu d'être satisfait de son auto-examen. Ensuite parce que -chacun s'accorde à le dire- LREM n'a jamais connu de défaite. Enfin parce que depuis bientôt cinq ans, tout est pour le mieux. Nous avons la maison douce, giroflée-girofla. L'herbe y croît, les fleurs y poussent, nos greniers regorgent de fruits, l'abondance est là! Et nos fils sont forts et tendres, giroflée-girofla, ça fait plaisir d'les entendre rapper comme ça. Honnêtement, que pourrait-on demander de plus? Alors que le seul commentaire qui s'impose comme une évidence pour souligner l'ordre qui règne est: RAS. D'inévitables grognons prendront un malin plaisir à faire remarquer que l'actuel RAS succède à un fameux «*Rien*». Seule et unique annotation présente dans le journal de Louis XVI à la date du 14 juillet 1789. Propos anecdotique, il n'autorise cependant en rien nos modernes Cassandra à jouer les oiseaux de mauvais augure. Fin avril 2022, Monsieur Macron, bilan présenté, fort de son quitus légitimement obtenu, sera réélu et le peuple souverain aura le président qu'il mérite.

Amis des bêtes, souhaitons en passant longue vie à Nemo! Afin qu'il puisse profiter pleinement, durant sa vieillesse, du privilège de s'appuyer aux ors, lambris et marbres de l'Élysée pour vider sa vessie. ■ **Paulu Santu MUSÉ-PUGLIESI**

HUMEUR

Ah, les beaux jours !

Les influenceurs et autres grands esprits de notre temps affluent en Corse, on attend une «saison» record, les vendeurs de panini et loueurs de jet-ski se frottent les mains. Les «boîtes» ont rouvert, les ringards associés lancent de nouveaux festivals... Osons le dire: tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes... Seule légère ombre au tableau: la progression des cas de Covid... Rien de bien méchant, tout au plus un anodin petit +40 %, un peu comme la «petite grippe» de février 2020. Certes, on note aussi que les contrôles au départ des aéroports continentaux se font remarquer par leur rareté, quand ils ne sont pas tout bonnement inexistantes. A aussi été repéré – et même averti, c'est vous dire à quel point on ne plaisante pas avec la santé des gens – un établissement bonifacien, sans doute soucieux de pousser les feux pour rattraper 2020 et le début de l'été 2021. Une fois notées ces vétilles, il ne faudrait tout de même pas oublier de garder le moral et l'enthousiasme au beau fixe, même si M. Macron a paraît-il piqué une sainte [ou feinte] colère à causes des carences des contrôles aéroportuaires. N'oublions pas que MM Véran et Attal appellent à une vaccination plus large, pour éviter «une 4^e vague». Bien entendu, grâce à la vaccination du début juillet, ce fameux variant Delta, repéré pour la première fois en avril, trouvera à qui parler vers le 15 août. À supposer naturellement que le mot d'ordre soit suivi massivement et les créneaux de vaccination disponibles, et en gardant à l'esprit que les enfants ne sont pas vaccinables. C'est que la France en guerre sait s'y prendre face à un envahisseur, comme elle l'a amplement prouvé avec la légendaire ligne Maginot. Et elle a encore progressé: depuis le début de la pandémie, elle s'est même fait une spécialité de commencer à construire des défenses une fois que l'ennemi était passé, quitte à ce que les gros képis exigent ensuite notre reconnaissance pour leurs hauts faits d'armes. N'en doutons plus: grâce à la toute-puissante magie de la disruption startupienne, nos destins et nos santés sont entre les mains de spécialistes. Pensons printemps, et jouissons des beaux jours. ■ **Eric PATRIS**

ANNEAUX CORALLIGÈNES

GOMBESSA 6, PLONGÉE SUR UN MYSTÈRE



Photo : Laurent Ballesta, Athlétisme de Océanologie

L'astronaute Thomas Pesquet partage volontiers avec le grand public ses images de la Terre, et notamment de la Corse, vue de l'espace. Laurent Ballesta, lui, est « aquanaute ». Photographe, biologiste-naturaliste spécialisé dans l'écologie benthique, il dirige depuis 2014 les missions d'exploration sous-marine Gombessa. Depuis le 1^{er} juillet, avec trois co-équipiers, il s'est isolé à plus de 100 mètres de profondeur pour une durée de vingt jours afin de comprendre l'origine de la formation d'atolls de coralligène sur les fonds au large du Cap Corse. Il partagera ses découvertes avec le grand public notamment via les réseaux sociaux.

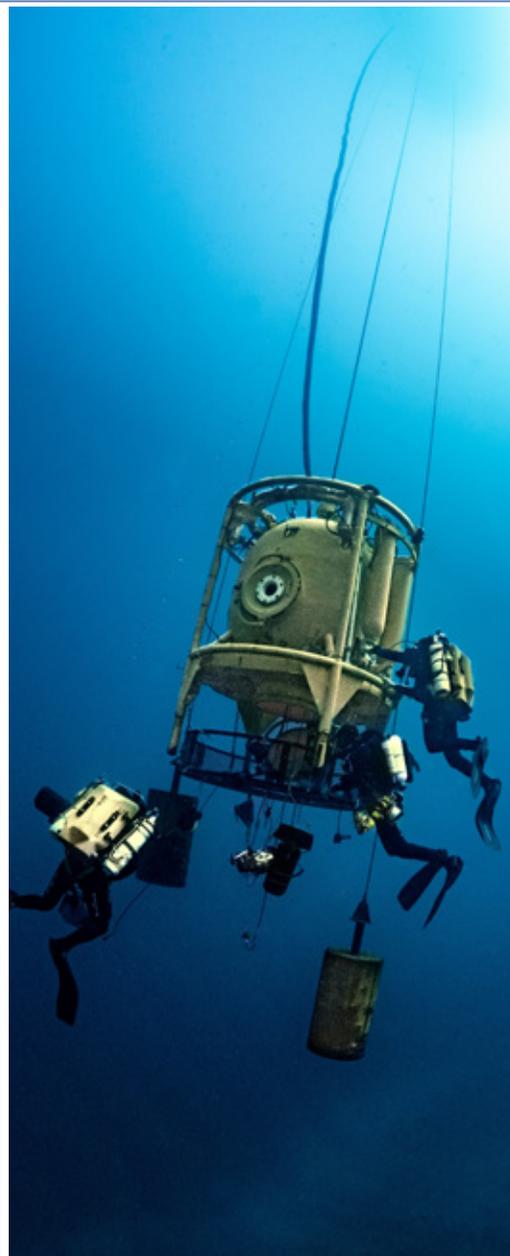
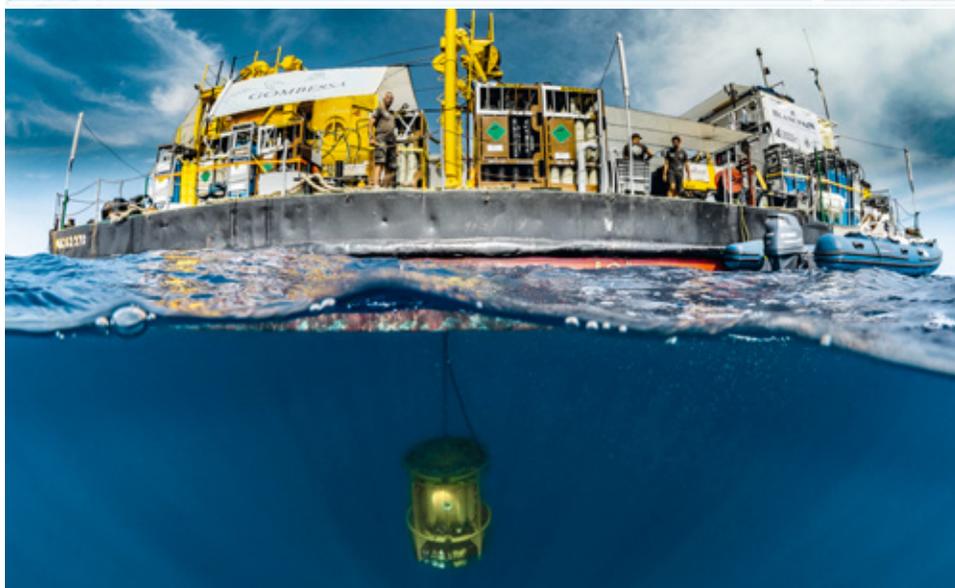
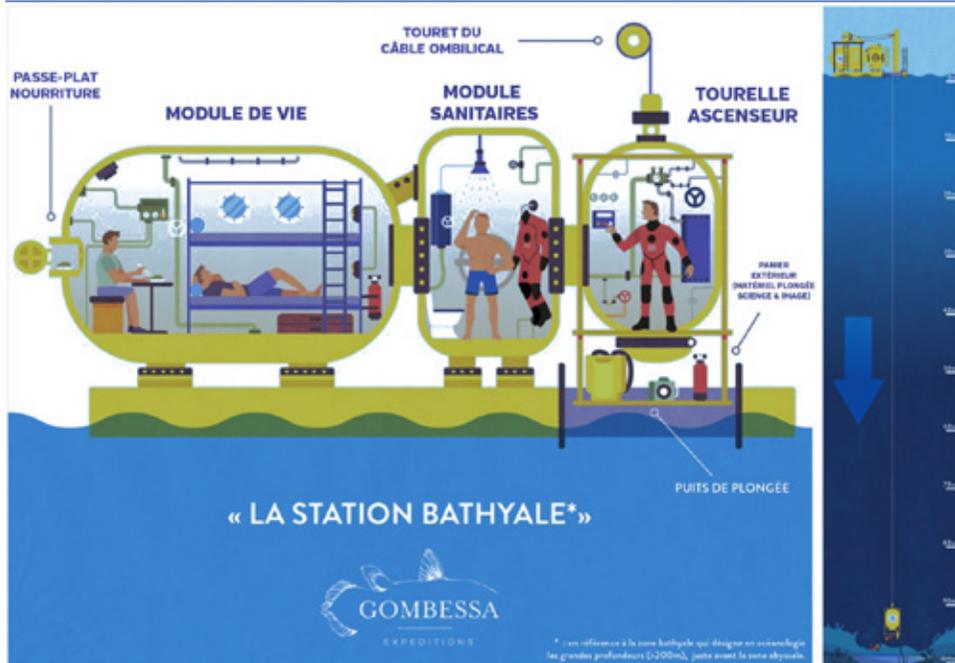


Photo Jordi Chias, Andromède Océanologie

Photo Laurent Ballesta, Andromède Océanologie

En 2011, dans le cadre d'une campagne de cartographie menée au large du Cap Corse par l'Ifremer et l'Université de Corse, les écrans de contrôle du sonar permettent de faire une découverte inattendue. Ils révèlent en effet la présence de formations coralligènes circulaires, régulièrement dessinées sur les fonds, à une profondeur située entre 115 et 140 mètres. Outre que des récifs de coralligène au-delà de 100 m de profondeur sont rares, leur forme interpelle les chercheurs, d'autant qu'il ne s'agit manifestement pas d'une petite bizarrerie isolée: il y a là un millier de ces anneaux, d'un diamètre d'une trentaine de mètres chacun. Une fois constaté ce phénomène unique en Méditerranée, reste à le comprendre, à déterminer les causes de sa formation, son origine: biologique, volcanique, ou bien encore une combinaison des deux? C'est ce à quoi vont s'employer le photographe et biologiste-naturaliste Laurent Ballesta et trois autres «aquanautes», au cours de l'expédition Gombessa 6, une mission de 20 jours qui a débuté le 1^{er} juillet. En 2020, déjà, les plongeurs de Gombessa avaient réalisé la première plongée humaine sur ce site, lors d'une campagne effectuée par le bureau d'étude Andromède Océanologie, afin de réaliser une analyse écologique et d'illustrer les récifs coralligènes profonds dans le Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate. Puis, au printemps 2021, une campagne préparatoire avait été

réalisée, pour compléter et actualiser la cartographie des atolls et récifs de coralligène profonds (localisation-profondeur), à l'aide d'outils océanographiques (sonar latéral-sondeur multifaisceaux) et cibler les investigations en plongée. Cette fois, Laurent Ballesta, Antonin Guilbert (biologiste marin et plongeur professionnel), Thibault Rauby (plongeur instructeur, assistant éclairagiste) et Roberto Rinaldi (plongeur, photographe et réalisateur) réitérent une expérience particulièrement éprouvante: cohabiter 20 jours durant dans un caisson pressurisé de 5 m², avec une pression treize fois supérieure à la pression terrestre, au sein de la «station bathyale», un module pressurisé de 10 m² au total ainsi nommé en référence à la zone bathyale qui désigne en océanologie les grandes profondeurs (+200 m), juste avant la zone abyssale. Adaptée à l'expédition pour maintenir la pression des grandes profondeurs, la station est composée de trois modules: un espace de vie, un vestiaire et une zone de transition appelée «tour de plongée» qui permettra aux «aquanautes» d'accéder aux fonds marins, équipés de scaphandres-recycleurs et d'effectuer des plongées libres (sans être reliés à la tourelle par un cordon) d'une durée de 3 à 4 heures, deux fois par jour, sans palier de décompression. La décompression ne se fera donc qu'à la fin de leur mission de trois semaines, et durera deux jours.



Dès son plus jeune âge, Laurent Ballesta, 47 ans, a côtoyé la mer. Avec un intérêt plus particulièrement marqué pour ce qui se passe sous la surface. Après avoir effectué son baptême de plongée à l'âge de 13 ans, il devient moniteur de plongée à sa majorité puis oriente ses études universitaires vers l'écologie benthique (la faune et la flore qui vit sur le fond des mers). Après une maîtrise de biologie à l'Université de Montpellier, il enchaîne sur un master d'écologie méditerranéenne. Son cursus l'entraîne notamment en Grèce et en Corse, à l'Université Pasquale-Paoli, où il rencontre Pierre Descamp qui a lui aussi choisi la biologie marine. À 25 ans, il achève ses études en découvrant une nouvelle espèce de poisson endémique à la Méditerranée occidentale, le gobie d'Andromède, espèce nocturne très rare, difficile à observer, qui fréquente les fonds rocheux. Egalement photographe, Laurent Ballesta publie régulièrement des reportages consacrés au monde sous-marin, dans des revues telles que *National Geographic*, *Paris-Match*, le *Daily Mail*, *View*, *Terres Sauvages*, *Sciences & Vie*. En 1999, il intègre l'équipe de Nicolas Hulot

pour l'émission de télé Ushuaia Nature sur TF1, en qualité de conseiller scientifique en milieu marin. Parallèlement, il fonde en 2000, avec Pierre Descamp, l'association L'Œil d'Andromède dont l'objectif est de concilier l'étude océanologique et la valorisation artistique du milieu marin. Elle préfigure la création, en 2008, d'une société, Andromède Océanologie, qui se consacre à l'étude, la restauration et la valorisation des écosystèmes marins, avec deux spécialités : les herbiers de phanérogames (plantes à fleurs marines telles que les posidonies) et les récifs bio-construits (récifs coralligènes, récifs coralliens). En 2010, Laurent Ballesta se rend dans le canal du Mozambique pour une plongée à 120 m de profondeur, dans le but de prendre la toute première photo d'un cœlacanthe (dont le nom local est gombessa) dans son milieu naturel. Quatre ans plus tard, il lance avec Andromède Océanologie la toute première expédition Gombessa, afin d'effectuer les premiers protocoles scientifiques sur un spécimen de cœlacanthe vivant (prélèvement d'ADN, marquage avec une balise reliée à un satellite) et le filmer dans son écosystème. Quatre autres expéditions suivront, toutes répondant à un triple objectif : tenter de percer un mystère scientifique, accomplir un défi de plongée et ramener des images inédites. En 2014, c'est *Le mystère mérrou*, dans la passe sud de l'atoll de Fakarava, en Polynésie française, classée Réserve Man & Biosphere par l'Unesco, où se tient un rassemblement unique de mérrous camouflage du Pacifique. L'objectif était de les dénombrer (18 000 mérrous, un record du monde) ainsi que d'illustrer et expliquer leur reproduction aussi brève que spectaculaire : elle n'a lieu qu'une seule fois dans l'année autour de la pleine lune de juin. Cet événement, qui n'avait jamais été saisi jusque là, a un rôle clef dans l'équilibre de l'écosystème du lagon. En 2015, Gombessa 3 met le cap sur l'Antarctique, à l'invitation de Luc Jacquet, réalisateur oscarisé de *La Marche de l'Empereur* : pour la première fois, une équipe de plongeurs professionnels plonge en grande profondeur sous la banquise de cette région du monde pour recueillir les toutes premières images naturalistes des écosystèmes sous-marins des eaux profondes de l'Antarctique. Une observation en amenant une autre, en 2017, Gombessa 4, intitulée *700 Requins dans la nuit*, retourne dans la passe sud de l'atoll de Fakarava, où les chercheurs venus s'intéresser aux mérrous avaient eu la surprise de constater une densité inhabituelle de requins gris de récif faisant montre d'un comportement de chasse qui semblait coordonné. Enfin, en 2019, pour Gombessa 5, *Planète Méditerranée*, Laurent Ballesta et ses équipes réalisent une première mondiale en conjuguant les moyens de la plongée à saturation initialement dédiée à l'exploitation offshore, avec les techniques de plongée autonome en recycleur à gestion électronique afin d'illustrer les écosystèmes profonds typiques de la Méditerranée et mettre en place des protocoles scientifiques à ces grandes profondeurs. ■

Dès 2019, pour la mission Gombessa 5, Laurent Ballesta, Antonin Guilbert, Thibault Rauby et le cameraman sous-marin Yannick Gentil avaient vécu 28 jours confinés dans une « station bathyale » et effectué 31 plongées (soit 400 heures de sortie au total) en scaphandre autonome, explorant les fonds situés entre 60 et 144 mètres de profondeur entre Marseille et Monaco. Un défi à la fois technique, scientifique et esthétique.

Cette nouvelle expédition est l'occasion d'améliorer la méthode expérimentée en juillet 2019, tout en montrant ses limites. Les plongeurs respireront un mélange gazeux inhabituel composé majoritairement de 94 % d'hélium et seulement 6 % d'oxygène. Des conditions très éprouvantes pour l'organisme, l'hélium ayant par exemple pour effet de rendre les plongeurs extrêmement sensibles au moindre changement de température. Aussi, l'équipe de l'expédition a travaillé sur un système de chauffage des gaz respirés afin d'augmenter le confort thermique des plongeurs. Par ailleurs, passer de l'immensité des fonds, de la liberté d'exploration, à un confinement extrême dans un caisson de 5 m² n'a rien d'anodin. Cette expédition va donc permettre, également, d'approfondir les études en neurosciences menées deux ans auparavant. Sa réussite est tributaire de l'équipe de surface, composée d'une vingtaine de personnes, en charge de la logistique, qu'il s'agisse de fournir aux plongeurs nourriture et boissons

chaudes via une sorte de passe-plats, de préparer le matériel, de traiter les données recueillies, de surveiller les conditions météo et le bon fonctionnement des modules pressurisés ou encore d'organiser en détail le travail quotidien dans les grandes profondeurs.

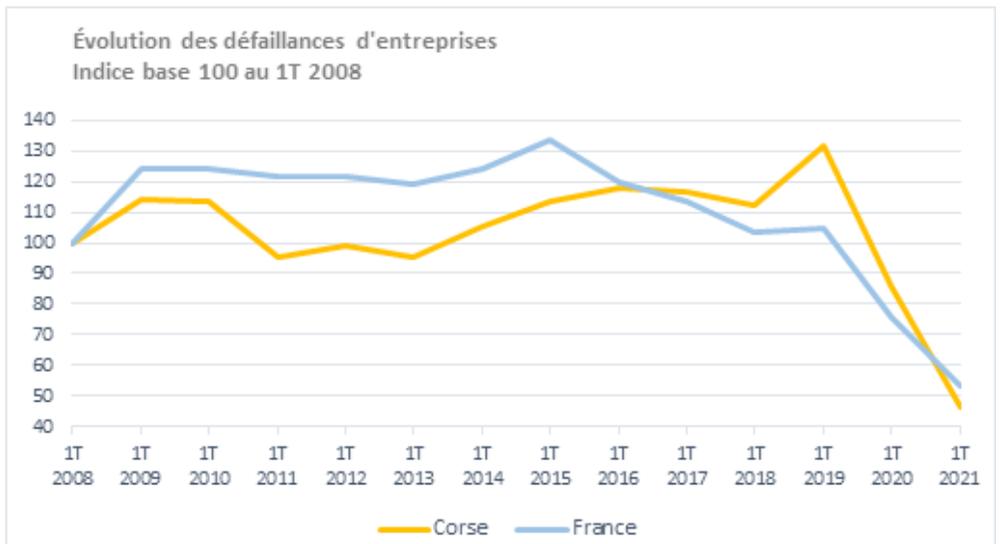
Par leurs observations et en effectuant des prélèvements, les « aquanautes » s'efforceront d'apporter des réponses à diverses questions. Outre l'origine des anneaux de coralligène et la manière dont ils se sont formés, il s'agira aussi de déterminer quand et à quelle vitesse s'est effectuée cette formation, de voir s'ils sont vivants ou bien inertes, s'ils sont colonisés et si oui, par quelles espèces et de déterminer quel peut être leur rôle dans les écosystèmes profonds. Et, conformément à la vocation des missions Gombessa, ils ramèneront des témoignages visuels inédits qu'ils partageront avec le grand public : film documentaire pour la télévision française et étrangère, série de vidéos blogs, reprise par des médias web en exclusivité et sur la chaîne de la Marine nationale et du ministère de la Mer, production photographique, conférences... Par ailleurs, via les réseaux sociaux (Facebook, Instagram) et la chaîne Youtube de Gombessa expéditions il sera possible de suivre l'évolution de la mission et de constater que la Corse vue depuis les fonds marins est au moins aussi bluffante que celle que nous avons pu découvrir vue de l'espace. ■ EM

ÉCONOMIE

Baisse des défaillances d'entreprises

Lors du premier trimestre 2021, la tendance à la baisse des défaillances d'entreprises observée durant l'année 2020 s'est poursuivie. Ainsi, fin mars, le cumul sur douze mois du nombre de défaillances était de 167. Cette décroissance s'observait à la fois sur un trimestre [-17,7 %], et sur un an [-52,7 %]. Au plan national, les défaillances ont enregistré le même déclin mais dans des proportions moindres qu'en Corse: - 10 % sur un trimestre et - 40,2 % sur un an. Des tendances davantage perceptibles en Corse-du-Sud, du moins sur un trimestre, avec - 21,2 % contre -14,4 % en Haute-Corse. En revanche, sur un an, l'écart se resserre, la baisse est de 54,4 % dans le sud et de 51,1 % dans le nord. Les secteurs qui ont recensé les plus importantes parts de défaillances durant le premier trimestre 2021 sont ceux du commerce et de la réparation automobile, [31,7 %], puis, à parts égales, ceux de l'hébergement et restauration, et de la construction [17,1 %]. Le secteur de l'enseignement, la santé humaine, l'action sociale et les services aux ménages a recensé pour sa part 12,2 % de défaillances. Dans le même temps, les tribunaux de commerce de Corse ont procédé à 28 jugements de liquidation judiciaire dont 7 enregistrés à celui d'Ajaccio et 21 à Bastia. ■ AN

Sources: Banque de France, Fiben, CorsiStat



MÉMOIRE

Un musée en hommage aux anciens du 173^e RI

Seul organisme national dont les directions et les services centraux se trouvent aujourd'hui localisés en Corse, l'institution de gestion sociale des armées (Igesa) a été créée en 1966 afin de regrouper sous une même entité juridique l'ensemble des centres d'accueil sociaux du ministère des Armées mais aussi afin de centraliser la gestion des œuvres sociales. Puis en 1981 elle a été décentralisée à Bastia et établie à la caserne Saint-Joseph, accueillie alors par le «Centre Mobilisateur 173-173^e Régiment d'Infanterie» qui assure la mission de mobilisation en Haute-Corse. Cette formation a repris les traditions du 173^e RI -régiment formé en 1913 comme le régiment d'active de Corse, avec pour devise «Aiò zitelli!»- et les a perpétuées jusqu'en 1990, année où elle a rallié le centre de Borgo. Ainsi, pendant près de 10 ans, l'Igesa et le 173^e RI ont cohabité. Aussi l'institution a-t-elle voulu rendre hommage à ce «régiment des Corses» qui, en première ligne lors de la Grande Guerre, y a payé un très lourd tribut, avec la perte de 3514 hommes. Le 6 juillet 2021, à la caserne Saint-Joseph, un espace muséal dédié à la mémoire de cette unité a été inauguré afin d'entretenir son souvenir. ■ AN



Les chiffres de la semaine

10^e

anniversaire pour la Fondation de l'Université de Corse. C'est en effet en 2011 qu'une dizaine de chefs d'entreprise se sont mobilisés au côté de l'Università di Corsica pour créer et mettre en œuvre les premières actions de la fondation, afin de développer en Corse une démarche novatrice et co-construite en matière de pédagogie, de recherche, d'insertion professionnelle et ainsi contribuer à dynamiser le territoire.

Les chiffres de la semaine

69 %

des Français sont inquiets à l'idée de laisser leur logement pour partir en vacances ou en week-end, selon une étude réalisée auprès de 1004 personnes, du 10 au 11 juin 2021, par l'Ijop pour le fabricant de fenêtres Internorm. 83 % des sondés expriment la crainte d'être cambriolés, soit 20 points de plus par rapport à l'année 2000 et les propriétaires de résidences secondaires sont 72 % à redouter être victimes d'un squat.

Les chiffres de la semaine

166 000

euros, c'est le montant récolté durant l'opération 1 Mois pour 1 Toit, lancée par l'association Inseme du 1^{er} au 30 juin 2021 pour l'achat d'un logement à Paris, afin d'aider les familles de patients insulaires contraints de quitter l'île pour des soins à faire face aux difficultés d'hébergement qu'elles rencontrent. L'association ayant déjà 200 000 € de fonds destinés à cette fin, elle dispose à présent de 366 000 € pour acquérir un appartement.



CREATION SOCIETE

N° 01

AFTP 2B

Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle

Au capital de 1000 euros

Siège social : 3, Lotissement Fitelle 20240 Ghisonaccia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 15/06/2021 à GHISONACCIA, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle

Dénomination : AFTP 2B

Siège : 3, Lotissement Fitelle, 20240 Ghisonaccia

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Objet :

Activité de travaux publics, voirie-réseaux divers, assainissement, irrigation, empiérement, enrochement, goudronnage, aménagement et façonnage d'espaces.

Réalisation de travaux de terrassement. Tous travaux de nivellement, de comblement, de drainage, de cimentage et de dallage.

Travaux de démolition.

Travaux de démaquisage, débroussaillage et clôture.

Location avec ou sans chauffeur de tous engins TP.

Conseil et suivi technique des chantiers.

Fourniture, transport et mise en œuvre de matériaux de carrière.

Chaque action donne droit à une voix. La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Anthony FINIDORI, demeurant 3, Lotissement Fitelle - 20240 Ghisonaccia

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 24/06/2021, il a été constitué une Société Civile de Construction Vente (SCCV) ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCCV FLORA

Siège social : Villa Savelli, Avenue Christophe Colomb à Calvi

Capital : 10.000 €. Durée : 70 ans.

RCS : Bastia

Objet social : Construction de biens immobiliers en vue de leur revente

Gérant : Monsieur Jean-Baptiste SAVELLI demeurant Villa Savelli, Avenue Christophe Colomb à Calvi.

N° 03

DIAMANT SERVICES Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : 1, Chjosu Supranu 20110 Propriano

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PROPRIANO du 10/06/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiées Dénomination : DIAMANT SERVICES

Siège : 1, Chjosu Supranu, 20110 Propriano

Durée : 99 ans

Capital : 1000 euros

Objet : Travaux de démolition de bâtiments. Tous types d'opérations de réparations de véhicules de transports motorisés ou pas, thermique ou électrique à deux, trois ou quatre roues, ainsi que l'achat, la vente de pièces détachées neuves ou d'occasions.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Jean-Marie, Georges, Philippe PUTHOD, demeurant 1, Chjosu Supranu, 20110 Propriano

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour Avis, Le Président.

N° 04

CORS'AUTO

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 7500 euros

Siège social : Avenue Maréchal Lyautey 20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 24/06/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiées Dénomination : CORS'AUTO

Siège : Avenue Maréchal Lyautey, 20000 AJACCIO

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 7500 euros

Objet : Garage de mécanique générale, entretien et réparation de véhicules automobiles légers, et pneumatiques, Exercice du droit de vote :

Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Renaud MULPAS, demeurant Lieu-dit Ribarotti - 20167 SARROLA-CARCOPINO, La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ISTRES du 25 mai 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiées Dénomination : FREDERIC LENTHERIC

Siège : 13, Casetta Bianca, Route de Palombaggia, Aja Del Forno, 20137 Porto-Vecchio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital : 2000 Euros

Objet : Commercialisation, location, et administration de biens immobiliers.

Modalités de vote : Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Frédéric LENTHERIC, né le 20 novembre 1964 à Montpellier [34], de nationalité française, demeurant au 202, Chemin du Tour de l'Etang, 13800 Istres.

La Société sera immatriculée au R.C.S. d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION DE SARL

Suivant l'acte sous seing privé en date du 01/07/2021, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : LPO CORSICA

Capital social : 1000 €, divisé en 100 parts de numéraire libérées en totalité, d'une valeur nominale de 10 €.

Siège social : 26, rue Jean Jaurès - 20100 Sartène

Objet : Activités de soutien du spectacle vivant et organisation d'événementiels.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Monsieur Olivier ROURE né le 05/12/1978 à Sartène, de nationalité française, associé unique a effectué la totalité des apports en numéraires.

Gérant : Monsieur Olivier ROURE né le 05/12/1978 à Sartène, de nationalité française, divorcé, demeurant : 26, rue Jean Jaurès - 20100 Sartène

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour insertion.

N° 07

JMGH

AVIS DE CONSTITUTION

Le 01/07/2021, il a été constitué la Société suivante :

Dénomination : JMGH

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Siège : Chisa [20240] A Vadina Rossa

Capital : 5.004.000 €

Durée : 99 ans

Objet : La prise d'intérêts ou de participations dans toutes sociétés et entreprises françaises ou étrangères, quel qu'en soit l'objet, et sous quelque forme que ce soit

Gérance : Jean-Marc GIUDICELLI, demeurant à CHISA [20240] A Vadina Rossa, qui dispose de tous pouvoirs pour engager la société à l'égard des tiers.

R.C.S. : Bastia.

N° 08



SCP MAMELLI

Notaires - 20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

scp.mamelli@notaires.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Sophie MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT-FLORENT, en date du 22 juin 2021,

déposé au service de la publicité foncière de BASTIA, le 2 juillet 2021, il a été constitué une Société Civile dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : SIROCCO I

Siège social : Saint-Florent [20217] route Sainte-Catherine

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia,

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Capital social : 264.000,00 euros

Gérants : Monsieur Dieter Udo STEBERL et Madame Annette Marie-France BEAUVILAIN, demeurant ensemble à Junglinster [Luxembourg] 4, rue Hiehl.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Pour avis, Le Notaire.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte du 01 juillet 2021, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée :

Dénomination : CORAIL SUITES

Capital : 1000 Euros

Objet : La société a pour objet la location meublée et non meublée et plus généralement l'acquisition, la gestion et la vente de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée : 99 ans

Siège social : 1, Chemin des Agaves 2, 20000 Ajaccio

Gérance : Monsieur Quentin Ruffier d'Epenoux et Madame Sandra Marcialis Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 1er juillet 2021 a été constituée la Société AMECA, société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros dont le siège est à Penta di Casinca [20213] Zone d'Activités de Folelli, RT 10, ayant pour objet la mécanique, la réparation, l'entretien, le lavage et la location de tous engins et matériels de bâtiment travaux publics, agricoles et de tous véhicules, poids lourds, utilitaires ou de tourisme.

La société Groupe Brandizi dont le siège est 8B avenue de la Violette, 13100 Aix en Provence a été désignée en qualité de Président. La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision.

Chaque action donne droit à une voix. Les cessions d'actions à un tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

FROM DISCO TO DISKO
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 200 euros
Siège social : 7, rue du Bastion
20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 1er juillet 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Sigle : FDTD
Dénomination : FROM DISCO TO DISKO
Siège : 7, rue du Bastion, 20200 Bastia
Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 200 euros
Objet : La production ou la coproduction, l'exploitation, l'édition, l'achat, la vente, la distribution de tous enregistrements, phonogrammes, vidéogrammes, programmes audiovisuels, multimédia, films publicitaires, télévisuels, cinématographiques, institutionnels, documentaires, sur tous supports et par tous moyens connus ou inconnus à ce jour, ainsi que toutes opérations dépendantes, annexes ou s'y rattachant ;
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Ange-Marie Moracchini, demeurant Logis de Montessoro, Bât 146, 20600 Bastia
Directeur général : François Dagregorio, demeurant Poretto, 20222 Brandò
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à BISINCHI, du 02 juin 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : RO-MA
Siège social : Graticcia, 20235 Bisinchi
Objet social : L'acquisition, la vente à titre exceptionnelle, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Damien Hubert Louis CHANUT, demeurant Lieu-dit Pradale, Graticcia, 20235 Bisinchi
Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Bastia.

Pour avis,
La Gérance.



Etude CARRÉ D'@CTES,
Notaires Associés à Saint-Gilles
(Gard), 458, rue du 19 mars 1962

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Magali FRIAUD, de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée "CARRÉ D'@CTES, Notaires associés", titulaire de trois Offices Notariaux à SAINT GILLES (Gard), 458 rue du 19 mars 1962, à CAVEIRAC (Gard), 40 Chemin de Vermaciél et aux ANGLES (Gard), 1130 Boulevard de la 2ème DB, le 25 juin 2021 a été constituée une Société à Responsabilité Limitée ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : Exploitation de logements meublés avec activité para hôtelière comportant les prestations suivantes :
- Petit déjeuner,
- Nettoyage régulier des locaux,
- Fourniture de linge de maison,
- Réception de la clientèle.
Dénomination : Villa chez nous
Siège social : Péri [20167], Lieu-dit Valle Longha, Villa chez nous.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Capital social : CINQ CENT TRENTE MILLE EUROS (530.000.00 EUR).
Cessions de parts : Les cessions entre associés sont libres. Les autres sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.
L'exercice social commence le PREMIER JANVIER et se termine le TRENTE ET UN DÉCEMBRE de chaque année.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d' Ajaccio.
Les gérants de la société sont : Monsieur Stéphane DI CARLO et Monsieur Faust DI CARLO demeurant : PERI [20167], Lieu-dit Valle Longha, Villa chez nous.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

Pour avis, Le notaire.

Annances légales
TRANSMETTEZ
VOS FICHIERS AU FORMAT WORD

ANNONCES LEGALES

vosre contact : **Albert TAPIERO**
☎ 04 95 32 89 92 / 06 41 58 40 23
al-informateurcorse@orange.fr

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à BONIFACIO [20169] du 28 juin 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : JOELLE ESTHETIQUE
Forme : SASU
Capital : 1000 euros
Siège social : Padollo, 20169 Bonifacio
Objet : Toute activité se rapportant aux soins de beauté corporels et ongulaires ; L'achat et la vente de produit de beauté et de parfumerie.
Durée : 99 ans
Présidente : Joëlle-Mathilde, Maria-Antonia LARRIEU, demeurant : 30 rue Saint Dominique, 20169 Bonifacio
Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS d' Ajaccio.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 25 juin 2021, il a été constitué une Société régie par la loi et les dispositions réglementaires en vigueur, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination :

Patrimoine et Territoires

Forme : Société en Commandite par Actions

Siège social : Route du Salario, LD Mulinacciu, 20000 Ajaccio

Objet succinct : Toutes opérations de marchand de biens

Durée : 25 années

Capital social : 475.000 €uros

Associé commandité : Patrimoine et Territoire Management, SAS au capital de 10.000€ dont le siège est Route du Salario, Lieu-dit Mulinacciu, 20000 Ajaccio, immatriculée au RCS d' Ajaccio sous le N° 900776733, dont le représentant permanent est Jean-René SANTONI.

Gérant de la société : Patrimoine et Territoire Management, associé commandité sus désigné.

Conseil de surveillance : La SARL MEECH DEVELOPEMENT siège 60 rue de Caumartin, 75009 Paris, immatriculée au RCS Paris N° 492537428, représentée par Gregory MEECH ;

La SAS TPM INVEST siège 7 rue Princesse, 75006 Paris, RCS Paris N° 851078808, représentée par Pierre MATTEI ;

Steeve SABATIER, demeurant rue Général Omar N. Bradley, L-1279 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ; François SEGENTON, demeurant 30A rue Paul Eyschen, L7317 Mullendorf, Grand-Duché de Luxembourg ; Jacques VITALI, demeurant 2 rue Dumont-Durville, 13008 Marseille.

Président du CS : Jacques VITALI, sus désigné.

Admission aux assemblées : Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées et de participer aux délibérations quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Droit de vote : Le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital possédé. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission d'actions : Les cessions d'actions au profit de tiers sont soumises au consentement de tous les associés commandités et de la majorité en nombre et en capital des commanditaires. RCS : Ajaccio.

Pour avis,

N° 16

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Groupement Foncier Agricole

Dénomination : E MASSEJE

Siège social : Route Impériale, Lieu-dit Campo Quadrato à Biguglia [20620],

Objet : La propriété, la jouissance et l'administration d'immeubles et droits immobiliers à destination agricole dont il deviendra propriétaire aux fins de création d'une ou plusieurs exploitations agricoles et, plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet ;
Durée : 99 années

Capital : 1000 euros, apportés en numéraire

Gérance : Madame Vanina VALLICIONI demeurant Route Impériale, Lieu-dit Campo Quadrato à Biguglia [20620]

Cession de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées entre associés ou à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale ordinaire des associés.

Immatriculation : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

MODIFICATION GERANT

N° 17



ALTICA CONSEIL
20, Allées Turcat Mery
13008 Marseille

SCM MASSIANI BOIRON TRIGLIA

SCM au capital de 30500 €
Siège social : 14, Rue Cours Paoli
20250 Corte
325 684 496 RCS de Bastia

L'AGE du 02/01/2021 a nommé en qualité de gérant M. MASSIANI PAUL ANTOINE, demeurant 49, Quartier de l'Elise, 20251 Piedicorte di Gaggio en remplacement de M. GAFFAYOLI François Marie, à compter du 02/01/2021. Modification au RCS de Bastia.

N° 18



LES BOUCHONS CORSES

SARL au capital de 50.000 €
Siège social : ZI Tragone, N°26
20620 Biguglia
432292647 RCS Bastia

Aux termes du PV de l'AGE du 26/10/2020, la collectivité des associés a pris acte du décès de M. Jean GRISANTI intervenu le 14/09/2020 et a nommé en qualité de nouveaux co-gérants statutaires :
M. GRISANTI François, demeurant LD Pastinata - Casatorra - 20620 Biguglia
M. VITTORI Jean-Claude, demeurant à 83 Route du Cap - Grigione - 20200 San Martino di Lota.
Pour une durée illimitée à compter du 14/09/2020.
L'article 20 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, La Gérance.

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

N° 19

SASU PNM ALLEGRIA

Villa a Leia, Hameau de Porra
20137 Porto-Vecchio

Sur décision du président, il a été décidé de transférer à compter du 01 juillet 2021 le siège social de Villa a Leia, Hameau de Porra, 20137 Porto-Vecchio, à MURTONNE route de PORRA, 20137 Porto-Vecchio. L'article 4 des statuts est modifié en conséquence, le reste sans changement.

Le président. MILANINI Paul Noël.

N° 20

COUDY-LAGARDE

SCI au capital de 100 €
Village - 20251 Pancheraccia
RCS Bastia 878 231 943

Aux termes du PV des décisions des associés en date du 22/04/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 123 rue du Faubourg du Temple - 75010 PARIS. Les statuts sont modifiés en conséquence. La société sera radiée du greffe de BASTIA et immatriculée au greffe de PARIS.

S.C.I. FRANPAG

Société Civile Immobilière
Au capital de 1525 euros

Siège social : 4, rue Neuve des Boulets
75011 Paris-RCS Paris 382 505 261

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 01/07/2021, il a été décidé de transférer le siège social du 4 rue Neuve des Boulets, 75011 PARIS à Contra, Village de Ventiseri, 20240 VENTISERI et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Radiation au RCS de PARIS, nouvelle immatriculation au RCS de BASTIA. La Société, constituée pour 99 années à pour objet social l'acquisition de biens et droits immobiliers et un capital de 1525 euros composé uniquement d'apports en numéraire.

N° 22

LES TROIS POINTES

Société Civile au capital de 2.000 €
Siège social : 14, Quai d'Orléans
75004 Paris-497 551 697 RCS Paris

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 14 mai 2021, il a été décidé de transférer le siège social au Domaine de la Pointe, 13 et 15 allée de l'Ustaria, 20166 Porticcio.

Durée : 99 ans - Activité : L'acquisition ou la construction de tous immeubles et biens et droits immobiliers, à usage d'habitation, commercial ou professionnel. La rénovation, la gestion et la location de ces biens ou encore la mise à disposition des immeubles sociaux au profit des associés conformément à l'article 15-II du Code Général des Impôts. La société sera ré-immatriculée au RCS d'Ajaccio.

N° 23

**SOLUTIONS
EXPERT BUREAUTIQUE**

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 euros

Siège social : 10 Parc Belvédère
20000 Ajaccio-805204963 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 1er juin 2021, la Présidente de la société par actions simplifiée SOLUTIONS EXPERT BUREAUTIQUE a décidé de transférer le siège social du 10 Parc Belvédère, 20000 AJACCIO au Résidence Capinera, Lieu-dit Cummu, appartement n°2, 20129 Bastelicaccia à compter du 30 juin 2021 et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis, La Présidente.

N° 24

Dénomination : EVA IMMO

Société Civile Immobilière
Au capital de 2.000,00 €

Siège social : Hameau de la Castagna
Chez Madame Jeannine RINALDI
20138 Coti-Chiavari
824 771 968 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 26 avril 2021, il a été décidé de transférer le siège social du hameau de la castagna, chez Madame Jeannine RINALDI - 20138 COTI-CHIAVARI au Route du Fort - Porticcio - GROSSETO-PRUGNA [20166] à compter du 1er Janvier 2021 et de modifier l'article 4 Siège social des statuts en conséquence.

Pour avis, la gérance.

**MODIFICATIONS
STATUTAIRES**

N° 25

GIORGI

Société En Nom Collectif
Au capital de 1000,00 €

Siège social : 5, Rue Chanoine Leschi
20200 Bastia
802 204 461 RCS Bastia

**AVIS DE TRANSFORMATION
ET DE MODIFICATION DE
SIEGE ET D'OBJET SOCIAL**

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 03 juin 2021, il résulte que :

Les associés ont décidé à l'unanimité la transformation de la Société en Société Civile, sans création d'un être moral nouveau.

Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci-après :

FORME : Société Civile

DROIT DE VOTE : Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Agrément de toutes les cessions de parts sociales par les associés.

NOUVEAUX ORGANES DE DIRECTION : Gérant :

Monsieur PATRICK GIORGI, demeurant à BASTIA (Corse) Villa Pasturella, Route d'Agliani, Lieu-dit Pastoreccia, Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées, à l'exception de l'objet social qui sera à compter du 03/06/2021 :

L'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement d'immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, et la mise en valeur de terrains pour l'édification d'immeubles ou de plusieurs maisons dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui restera la propriété de la Société. En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

* Ancienne mention :

La société a pour objet :
- Brasserie, petite restauration, ainsi qu'une partie tabac auquel est annexé la gérance d'un débit de tabac exploité dans le même local.

* Nouvelle mention :

La société a pour objet :
- L'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement d'immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui restera la propriété de la Société.

Et du siège social qui sera à compter du 03/06/2021 à BASTIA (Corse) Villa Pasturella, Route d'Agliani, Lieu-dit Pastoreccia. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

* Ancienne mention :

Le siège social de la société est fixé 5, rue Chanoine Leschi - 20200 BASTIA.

* Nouvelle mention :

Le siège social de la société est fixé à BASTIA (Corse) Villa Pasturella, Route d'Agliani, Lieu-dit Pastoreccia. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

FRANCESCA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 500,00 €

Siège social : Immeuble Le Novelty
Avenue Emile Sari - 20200 Bastia
794 193 565 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 08 juin 2021 :

- L'objet social de la société a été remplacé, à compter du 08/06/2021, par les activités suivantes :

L'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement d'immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, et la mise en valeur de terrains pour l'édification d'immeubles ou de plusieurs maisons dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui restera la propriété de la Société..

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

* Ancienne mention :

La société a pour objet :

- L'exploitation d'un fonds de commerce de petite restauration rapide, ainsi que la fabrication et la vente de plats cuisinés à emporter, et plus généralement l'exploitation de tout fonds de commerce d'Hôtel, Café ou Restaurant.

* Nouvelle mention :

La société a pour objet :

- L'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement d'immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, et la mise en valeur de terrains pour l'édification d'immeubles ou de plusieurs maisons dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui restera la propriété de la Société.

- Le siège social a été transféré, à compter du 08/06/2021, de BASTIA [Corse] Immeuble Le Novelty, Avenue Emile Sari, à MURATO (Corse) Haut du Village.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
La gérance.

N° 27

ISULA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000 euros

Siège social : Chemin de Torreta
Route du Salario, 20000 Ajaccio
440 409 415 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 26/05/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

- de nommer en qualité de gérant en remplacement de M. Jean-Pierre VI-GNOCCHI, démissionnaire M. Pascal, Etienne, René HABERT, demeurant Parc Berthault, rue des Cactus, Bâtiment les Cèdres, Escalier B, 20000 AJACCIO, à compter du 26/05/2021,

- et de transférer le siège social du Chemin de Torreta, Route du Salario, 20000 AJACCIO au Parc Berthault, rue des Cactus, Bâtiment les Cèdres, Escalier B, 20000 AJACCIO, à compter du 26/05/2021, et de modifier corrélativement les statuts.

Pour avis,
La Gérance.

COSTA ET FILS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 914.694,10 euros

Siège social : Urtaca
20218 Ponte-Leccia
381 839 745 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1er juin 2021 :

L'assemblée générale décide :

- Le renouvellement de mandat de la SARL ALTUS CONSULTANTS AUDIT, Résidence Les Jardins de Toga, Bât F, 20200 Bastia, 829 121 565 RCS Bastia en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.

La durée de la fonction qui est de six exercices, expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026.

Le Commissaire aux comptes a fait savoir qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination.

- Non renouvellement de mandat de Monsieur Jean-Pierre FABIANI Commissaire aux comptes titulaire et de la SARL DSP FINANCES Commissaire aux comptes suppléant.

Nous vous demandons de prendre acte que les conditions rendant nécessaire la désignation d'un Commissaire aux comptes suppléant ne sont pas réunies. Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

N° 29

**AKUO CORSE
ENERGY SOLAR**

SAS au capital de 37.000 €
1, rue du Docteur Morucci

20200 Bastia
505 186 338 RCS Bastia

Suivant acte en date du 18/6/2021, il a été pris acte de la fin du mandat du commissaire aux comptes suppléant SALUSTRO REYDEL SA et de son non remplacement.

Pour avis,

N° 30

DU FANGO

Société par Actions Simplifiée
Capital : 312.840,00 euros

Siège social : L'Annonciade
Quartier de Fango 20200 - Bastia
RCS Bastia N° 329 312 789

Aux termes d'une décision du 21/09/2020, la collectivité des associés prenant acte de l'expiration des mandats de M. Pierre MARTINI et de la SARL B.P. ASSOCIES, CAC titulaire et suppléant, partants, désigne en remplacement, conformément à l'article L.823-1 du Code de Commerce, pour une durée de six exercices incluant l'exercice social en cours et prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des Associés à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 :

- La SAS KALLISTE AUDIT&CONSEILS ayant son siège social 4 allée du Levant, Bureaux Elytis, 34970 LATTES, immatriculée au RCS de MONTPELLIER 840 394 696, en qualité de Commissaire Aux Comptes Titulaire.

Modification sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis,

Le Président.

N° 31

CADEAL

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 100.000 €
 Siège Social :
 Centre Commercial Port Toga
 20200 Bastia
 522 986 314 R.C.S. : Bastia

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Mixte en date du 30 juin 2021 :

- Il a décidé de réduire le montant du capital social de 100.000 euros à 20.000 euros par voie d'annulation du nombre d'actions.

Les articles 6 « Apports » et 7 « Capital social » des statuts ont été modifiés en conséquence.

Ancienne mention - Capital : 100.000 €

Nouvelle mention - Capital : 20.000 €

- A été désignée, pour une durée non limitée, en qualité de Présidente, en remplacement de Monsieur Noel DEVICHI démissionnaire, la SAS CORIN, Société par actions Simplifiée au capital de 21.905.184 €, dont le siège social est situé Centre Commercial Port Toga - 20200 BASTIA et enregistrée au RCS de Bastia sous le numéro 337 921 860, représentée par son Président, Monsieur Noel DEVICHI, demeurant à Bastia [20200] Village de Cardo.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis et mention, Le Président.

N° 32

AVIS

Les actionnaires de la SAS MEDIASAT ET MUSIC au capital de 20.000 € dont le siège social est à CALVI, Résidence Caroline, Avenue Christophe Colomb, immatriculée au RCS de BASTIA sous le N°497.886.234 se sont réunis en AGE le 01/06/2021 et ont décidé d'étendre l'objet social à la vente de produits de puériculture. L'article 4 des statuts a été mis à jour.

N° 33

AVIS

Par décision du 28/06/2021, l'associé unique de la SARL CORSICA VOILES, capital de 20.000 €, siège à Tomino [20248], Lieu-dit Mandolacce, 412 157 661 RCS BASTIA, a décidé, à compter du 16/06/2021, de nommer en qualité de gérant M. RAIMONDO Philippe, demeurant à LUCCIANA [20290], Rés. Palazzu Sulanu, en remplacement de M. René BERRY, gérant démissionnaire et de transférer le siège à MACI-NAGGIO [20248] - AIRE DE CARENAGE - Port de Plaisance. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,

N° 34

CORIN ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 37.000 €
 Siège Social :
 Centre Commercial La Rocade
 20600 Furiani
 492 107 990 R.C.S. Bastia

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 28 mai 2021, il a été décidé de ne pas remplacer Madame Michèle REBOA à la suite de sa démission de son mandat de Directrice Générale.

Pour avis, Le Président.

N° 35

**BELEZZA**

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 1000 euros
 Siège social : Immeuble les Palmiers
 Port de Plaisance, 20169 Bonifacio
 828 262 519 RCS Ajaccio

OBJET SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 27 mai 2021, l'associée unique a décidé d'étendre l'objet social de la société, à compter du 27 mai 2021, à l'activité de soins esthétiques comprenant notamment les prestations de soin du corps, soin du visage, épilation, massage, ongles et le négoce de tous produits en lien avec ces activités. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,
 La Présidente,
 Madame Mélina JOUNY.

N° 36

TOTAL CORSE

SAS au capital de 1.395.979 €
 Siège social : Résidence Le Desk
 Chemin de Paratojo - Le Fangu
 20200 Bastia
 662 054 188 R.C.S. Bastia

Par décision en date du 18 juin 2021, l'associé unique de la société a décidé d'adopter comme nouvelle dénomination sociale de la société à effet du 1er juillet 2021 :

TotalEnergies Marketing Corse
 Et de modifier corrélativement l'article 2 des statuts.

Pour avis,

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 37

TOLAINI

Société Par Actions Simplifiée
 Au capital de 100.00 €
 Siège social : 51, Boulevard Graziani
 20200 Bastia
 835 069 360 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'associé unique et Président du 20 février 2020, il résulte que :

En conséquence, l'article 8 des statuts a été modifié de la manière suivante :

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à la somme de cent (100) euros.

Il est divisé en cent (100) actions de un (1) euros chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et attribuées en totalité à l'actionnaire unique.

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à la somme de six cents (600) euros.

Il est divisé en six cents (600) actions de un (1.00) euros l'une, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et attribuées en totalité à l'actionnaire unique. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
 Le représentant légal.

04 95 32 04 40

N° 38

**LES JURISTES ASSOCIES DE L'OUEST****Société d'Avocats**

Patrice SERVEL - Kamini DOUCET
 17, rue Marie Curie
 44230 Saint Sébastien Sur Loire

SCI DE LA COTE DE JADE**Société Civile Immobilière**

Au capital de 1.430 euros

Porté à 2.500 euros

Siège social : Querciu, 20215 Porri
 450 310 883 RCS Bastia

CAPITAL SOCIAL

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 07 avril 2021 a décidé et réalisé à compter du même jour une augmentation du capital social de 1070 euros par l'émission de 1.070 parts nouvelles de numéraire, pour le porter de 1.430 euros à 2.500 euros.

De modifier, en conséquence, les articles 9 et 10 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 39

CABINET**GERARD CLAIR & FILLE**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 50.000.00 €

Siège social : Boulevard Wilson

Résidence les Remparts

20260 Calvi

830 447 421 RCS Bastia

Suivant décisions de l'associée unique du 21 juin 2021 :

Le capital a été porté de 15.000 euros à 50.000 euros par incorporation de réserves ;

L'article 10 des statuts a été modifié de la manière suivante :

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à la somme de cinquante mille (50.000) euros.

Il est divisé en cent (100) parts sociales de cinq cent (50.00) euros l'une, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et attribuées en totalité à l'associée unique.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
 La gérance.

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 40

AVIS DE LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé du 30 Juin 2021, la SNC NAPOLEON, bailleresse immatriculée au RCS de BASTIA sous le N°310 232 681.

A donné en location gérance pour une durée de trois ans, à compter du 1er juillet 2021 au 30 Juin 2024 à la SARL PIGNATONE, immatriculée au RCS de BASTIA N° 900 599 390, Gestion 2021 B 00547, la branche partielle d'activité de pizzeria, snack, crêperie, glaces à emporter sis 17, Boulevard de Gaulle, de son fonds de commerce.

Pour avis,

N° 41

**FIN DE LOCATION GERANCE**

La location-gérance consentie par la Société ROI DE ROME, société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis 14, rue Roi de Rome, 20000 Ajaccio, inscrite au RCS d'Ajaccio sous le n°429 358 815, représentée par son gérant en exercice Monsieur Fabrice ACCARDO à la Société SIMS, société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis 14, rue Roi de Rome, 20000 Ajaccio, inscrite au RCS d'Ajaccio sous le n°539 377 630, représentée par son gérant en exercice Monsieur Luc MARY, suivant acte sous seing privé en date du 1er février 2012, du fonds de commerce de Pizzeria, salon de thé, glacier, crêperie, organisateur de réception, restauration rapide, grande restauration, connu sous l'enseigne « LE ROI DE ROME », sis et exploité 14, rue Roi de Rome, 20000 AJACCIO, identifié sous le numéro 429 358 815, a pris fin le 24 juin 2021 par la résiliation amiable des parties résultant d'un acte sous seing privé en date du 24 juin 2021.

Pour unique avis signé la Société SIMS,
 Locataire-gérant.

N° 42

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date du 01.06.2021 fait à BRANDO [20169], enregistré au Service des Impôts de BASTIA le 24 juin 2021, dossier 2021 00025215 référence 2B04P31 2021 A 00903.

Monsieur Pierre Paul PELLEGRINI, demeurant Place Pian Di Fora, Erbalunga, 20222 BRANDO. Né le 24 novembre 1978 à BASTIA [20200], de nationalité française. Célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité ainsi déclaré, Résident au sens de la réglementation fiscale. Ayant pour identifiant SIRET le numéro 422 868 653 00029,

A donné en location-gérance à :

La société dénommée « SOCIETE A PIAZZETTA », société à responsabilité limitée au capital de 8.000,00 euros ayant son siège social sis, Erbalunga, 20222 BRANDO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 437 651 565, représentée par son gérant, Monsieur Jean-Michel ESPOSITO.

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de petite restauration, débit de boissons de 1ère catégorie, connu sous l'enseigne « A CALATA », situé Place Pian Di Fora, Erbalunga, 20222 BRANDO, connu au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA, sous le numéro 422 868 653.

Pour une durée de quatre (4) mois à compter du 01.06.2021, renouvelable ensuite par tacite prolongation pour une période indéterminée, sauf dénonciation. Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds dont il s'agit seront achetées et payées par le locataire-gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incombent également au locataire-gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile à Place Pian Di Fora, Erbalunga, 20222 BRANDO.

Pour unique avis signé,
 Monsieur Jean-Michel ESPOSITO,
 Représentant de la société SOCIETE A PIAZZETTA,
 Locataire-gérant.

04 95 32 02 38

AVIS DE CESSION FDS DE COMMERCE

N° 43



Maître

John GASNERIE-CESARI

Avocat à la Cour

1, rue Jérôme Péri - 20000 Ajaccio

Tél : 04.13.96.17.61

CESSION FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date du 11 juin 2021 fait à Ajaccio, enregistré le 30 juin 2021, bordereau n°2021 00025348, référence n° 2A04P31 2021 A 00776, la SARL RMDA, société au capital de 1000 €, dont le siège social est situé 20 rue Saint-Charles, 20000 Ajaccio, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le numéro 811 242 270, prise en la personne de son Gérant Monsieur Richard MACCHI.

A vendu à : La SAS BITROT CANAILLES, société au capital de 5000 €, dont le siège social est situé 20 rue Saint-Charles, 20000 AJACCIO, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le numéro 898 753 991, prise en la personne de son Président Monsieur Nicolas, Pascal, Pierre MORAZZANI.

Un fonds de commerce de confiserie, brioche, produits frais bio, glaces, snack et petite restauration, exploité 20 rue Saint-Charles - 20000 AJACCIO.

L'entrée en jouissance a été fixée au 11 juin 2021.

La présente vente est poursuivie et acceptée moyennant le prix de 280.000 euros (Deux cent quatre-vingt mille euros) :

- Aux éléments incorporels : 248.461,50 euros

- Aux éléments corporels : 31.538,50 euros
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues, dans les dix jours en date de la dernière publication, au fonds vendu pour la validité et chez Maître John GASNERIE-CESARI, Avocat, dont le cabinet est sis 1, rue Jérôme Péri - 20000 Ajaccio pour la correspondance.

Pour avis,

N° 44

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte d'avocat dressé et signé à PORTO-VECCHIO le 22 avril 2021 par Maître Robert DUCOS, Avocat au Barreau d'AJACCIO, Monsieur Benjamin TERRAZZONI, né le 24 février 1991 à PORTO-VECCHIO, domicilié 15, rue Général de GAULLE, 20137 PORTO-VECCHIO, a cédé à Mademoiselle Charlene FRANCO, demeurant à BONIFACIO 20169 - 29, rue Doria, née le 19 juillet 1988 à ALENCON 61000, agissant en qualité de représentante et associée unique de la société L'ORIU DI CHERA SARL dont le siège est à BONIFACIO 20169, 16 rue Longue, RCS AJACCIO 894 361 146, le fonds de commerce de vente de produits régionaux, restauration sis et exploité à BONIFACIO 20169 - 16 rue Noël Beretti ou rue Longue sous l'enseigne L'ORIU DI CHERA, moyennant le prix de 15.000 euros.

L'entrée en jouissance a été fixée à la date du 22 avril 2021.

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale, dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, à l'adresse du cessionnaire à BONIFACIO 20169 - 29, rue Doria où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis et mention,

N° 45



CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date du 24 juin 2021, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'Ajaccio, le 5 juillet 2021, Dossier 2021 00025911, référence 2A04P31 2021 A 00791.

La Société ROI DE ROME, société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis 14, rue Roi de Rome, 20000 Ajaccio, inscrite au RCS d'Ajaccio sous le n°429 358 815, représentée par son gérant en exercice Monsieur Fabrice ACCARDO.

A CEDE à : La Société SIMS, société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis 14, rue Roi de Rome, 20000 Ajaccio, inscrite au RCS d'Ajaccio sous le n°539 377 630, représentée par son gérant en exercice Monsieur Luc MARY, un fonds de commerce de Pizzeria, salon de thé, glacier, crêperie, organisateur de réception, restauration rapide, grande restauration, connu sous l'enseigne « LE ROI DE ROME », sis et exploité 14, rue Roi de Rome, 20000 AJACCIO, identifié sous le numéro 429 358 815.

PRIX : 440.540,15 Euros.

La prise de possession et le transfert de propriété ont été fixés au 24 juin 2021. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet de Me Stéphanie LAURENT, avocat au barreau d'Ajaccio, domiciliée Corsacci, 20136 Bocognano.

Pour avis,

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 46

L'EPIC

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 5000 euros

Siège social :

Zone Artisanale Baléone Centre

RN 194 - 20167 Sarrola-Carcopino

Siège de liquidation :

Zone Artisanale Baléone Centre

RN 194 - 20167 Sarrola-Carcopino

808 261 242 RCS Ajaccio

L'A.G.E. réunie le 31/12/2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Mathieu, Octave, Gilbert CASALONGA, demeurant Lieu-dit Rotajolo, Agosta Plage, 20166 Porticcio, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Zone Artisanale Baléone Centre, RN 194, 20167 Sarrola-Carcopino. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au R.C.S.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 47

L'EPIC

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 5000 euros

Siège social :

Zone Artisanale Baléone Centre

RN 194 - 20167 Sarrola-Carcopino

Siège de liquidation :

Zone Artisanale Baléone Centre

RN 194 - 20167 Sarrola-Carcopino

808 261 242 RCS Ajaccio

L'A.G. réunie le 31/12/2020 au Zone Artisanale Baléone Centre, RN 194, 20167 Sarrola-Carcopino a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Mathieu, Octave, Gilbert CASALONGA, demeurant Lieu-dit Rotajolo, Agosta Plage, 20166 Porticcio, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au R.C.S. et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 48

U CALASOLE

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation au capital de 7695 €

Siège social : C/O Cabinet CLAIR

Immeuble Les Remparts

Boulevard Wilson, 20260 Calvi (Corse)

829 557 594 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 12 décembre 2020 la dissolution anticipée de la société à compter du 12 décembre 2020 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

- A été nommé comme liquidateur :

- Monsieur FULVIO LORENZELLI, demeurant à Lumio (Corse) Marine de San Ambroggio, APT 26, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse suivante : au siège social.

- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
Le liquidateur.

N° 49

IDEAL TRANSACTIONS

SASU au capital de 1.000€

Siège social : Rés Valle Serena

Bât A3 - Rue Borgomano

20090 Ajaccio

849 962 733 RCS d'Ajaccio

Le 01/07/2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme Emilie Le Goff, Rés Valle Serena, Bât A3, Rue Borgomano, 20090 Ajaccio et fixé le siège de liquidation au siège social.

Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 50

CORSE DIAG IMMO

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 3000.00 €

Siège social : Lotissement Pineto

Route de La Marana, 20620 Biguglia

753 342 831 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

- La dissolution anticipée de la société a été prononcée, aux termes d'une décision de l'associé unique, à compter du 30 juin 2021 suivi de sa mise en liquidation.

- A été nommé comme liquidateur : Monsieur PHILIPPE RAMELLI, demeurant 11, rue de Levis, 75017 Paris, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège social au 11, rue de Levis, 75017 Paris. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
Le représentant liquidateur.

N° 51

CMD

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 500 euros

Siège social : Résidence de Montesoro

Tour 3, 20200 Bastia

Siège de liquidation :

Résidence de Montesoro - Tour 3

20600 Bastia

RCS Bastia 819347204

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2020 au siège de l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Marjorie Guignon, demeurant Résidence de Montesoro, Tour 3, 20600 BASTIA, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis,
Le Liquidateur.

POURSUITE ACTIVITE SOCIALE

N° 52

NATURA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 62.000,00 euros

Siège social : Route du Stade

Allée des Fleurs - 20600 Furiani

511 098 899 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 25.06.2021, l'associée unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance.

AVIS DE MARCHÉ**DÉPARTEMENT(S) DE PUBLICATION : 20A, 20B****SERVICES**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Mairie de Bastelicaccia.
 Correspondant : Biancamaria Pascal, Quartier de la Mairie
 20129 Bastelicaccia - Tél. : 04-95-20-03-38/Télécopieur : 04-95-23-83-87
 Courriel : pascal.biancamaria@orange.fr [mailto:pascal.biancamaria@orange.fr]
 Objet du marché : Réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales
 Lieu d'exécution et de livraison : Mairie de Bastelicaccia - 20129 BASTELICACCIA
 Caractéristiques principales :
 Refus des variantes.
 à compter du 01 juillet 2021 et jusqu'au 15 Septembre 2021
 Date prévisionnelle de commencement des travaux : 01 Octobre 2021
 Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.
 Unité monétaire utilisée, l'euro.
 Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
 Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :
 - Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 [si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après].
 - Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L.5212-1, L.5212-2, L.5212 5 et L.5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés [si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après].
 - Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L.1221-10, L.3243-2 et R.3243-1 du code du travail [dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D.8222-5-3° du code du travail] [si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après].
 Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :
 - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années [déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public].
 - Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants [disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> [<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>].
 - Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. [disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> [<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>].
 - Formulaire ATTR11, Acte d'engagement. [disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-attribution-marches-2016> [<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-attribution-marches-2016>].
 - Formulaire DC4, Déclaration de sous-traitance. [disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4> [<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>].
 Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre [formulaire NOT1] :
 - Les pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail.
 - Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus [formulaire NOT12].
 - Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.
 - Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.
 La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non
 Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges [règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif].
 Type de procédure : Procédure adaptée.
 Date limite de réception des offres : 15 Septembre 2021 à 12:00
 Délai minimum de validité des offres : 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.
 Autres renseignements :
 Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2021-003
 Date d'envoi du présent avis à la publication : 30 Juin 2021.
 Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : COMMUNE DE BASTELICACCIA
 Correspondant : Mme Guidi - Lieu-dit Pela Curaccia - 20129 BASTELICACCIA
 Tél : 0495200338 - courriel : mairie.bastelicaccia@wanadoo.fr [mailto:mairie.bastelicaccia@wanadoo.fr]
 [mailto:mairie.bastelicaccia@wanadoo.fr]

MAIRIE D'AREGNO**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

Pouvoir adjudicateur / Entité adjudicatrice :
 Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
 Mairie d'Aregno, 105, Place de l'Eglise, 20220 Aregno
 Tel : 04.95.61.70.34/Fax : 09.70.06.13.98
 Adresse(s) internet
 Adresse générale du pouvoir adjudicateur / de l'entité adjudicatrice :
mairie.aregno@orange.fr
 Site du profil d'acheteur : <https://www.e-marchespublics.com/>
 Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :
 Services généraux des administrations publiques.
 Description du marché :
 Objet du marché : Marché d'études et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élabo-
 ration du Plan Local d'Urbanisme
 Classification CPV [vocabulaire commun pour les marchés publics] :
 71410000
 Lieu d'exécution : 20220 Aregno
 Caractéristiques principales :
 Type de marché :
 Services : Services d'architecture ; services d'ingénierie et services intègres d'in-
 génierie ; services d'aménagement urbain et d'architecture paysagère ; services
 connexes de consultations scientifiques et techniques.
 Type de procédure : Procédure adaptée
 Date prévisionnelle de début des prestations [fournitures/services] :
 * Septembre 2021
 Durée du marché :
 Durée en mois : 28 [à compter de la date de notification du marché].
 Conditions de délai :
 Date limite de réception des offres où des demandes de participation :
 * Vendredi 30 juillet à 12h00
 Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :
 Durée en jours : 120 [à compter de la date limite de réception des offres].
 Conditions de participation :
 Critères de sélection des candidatures :
 Les candidats non admis à participer sont :
 * Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché en application des
 dispositions des articles R.2143-6 à 10 du Code de la Commande Publique.
 * Ou ceux qui après mise en œuvre des dispositions des articles R.2144-1 à 7 du
 Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidature incomplets.
 Les candidatures admises sont ensuite examinées et doivent avoir des capacités
 professionnelles, techniques et financières suffisantes pour exécuter le marché.
 Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
 Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :
 - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judi-
 ciaire,
 - Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de
 l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation,
 au regard des articles L.5212-1, L.5212-2, L.5212 5 et L.5212-9 du code du travail,
 concernant l'emploi des travailleurs handicapés,
 - Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat
 justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au
 regard des articles L.1221-10, L.3243-2 et R.3243-1 du code du travail dans le cas
 où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D.8222-5-3 du code
 du travail,
 - Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur
 du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant
 les mentions prévues à l'article R.3243-1 du code du travail.
 Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de
 l'acheteur public :
 - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concer-
 nant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des
 trois derniers exercices disponibles.
 - Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques
 professionnels.
 - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance
 du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
 - Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services
 effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le
 destinataire public ou privé.
 Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations
 du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.
 - Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-
 traitants.
 - Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement.
 - S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles,
 techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit
 les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui
 sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve
 que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens
 nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public
 Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la
 notification du marché public [formulaire NOT1] :
 Les pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du code du
 travail.
 Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en
 fonction des critères énoncés dans le cahier des charges et le règlement de la
 consultation
 Procédures de recours :
 Instance chargée des procédures de recours :
 Tribunal Administratif de Bastia, Villa Montepiano, 20407 Bastia Cedex
 Date d'envoi du présent avis : 1er juillet 2021

Le Maire, David Calassa.

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES**EN VUE DE LA REGULARISATION
DE LA VOIRIE COMMUNALE DE MANSO****COMMUNE DE MANSO**

(Projet poursuivi par la commune de Manso)

1ère insertion,

DUREE DES ENQUÊTES (arrêté préfectoral n° 287-2021 du 25 juin 2021) :
Pendant 19 jours consécutifs, du jeudi 22 juillet 2021 à 8 heures au lundi 9 août 2021 à 12 heures, se dérouleront, sur le territoire de la commune de Manso :

* L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique en vue de la régularisation de la voirie communale ;

* L'enquête parcellaire en vue de délimiter les parcelles à acquérir pour procéder à cette régularisation, et d'établir l'identité de leurs propriétaires.

SIÈGE DES ENQUÊTES ET LIEU DE DÉPÔT DES DOSSIERS :

* Mairie de Manso.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR (désigné par le président du tribunal administratif de Bastia, le 11 mai 2021) :

Madame Marie-Françoise DONMARTINI recevra le public en mairie de Manso, selon les modalités suivantes :

- jeudi 22 juillet 2021, de 8 h 00 à 12 h 00 ;
- mercredi 28 juillet 2021, de 8 h 00 à 12 h 00 ;
- lundi 9 août 2021, de 8 h 00 à 12 h 00.

Monsieur Paul-François GIACOBBI a été désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Lors de ces permanences, le public pourra également formuler ses observations au commissaire enquêteur par téléphone (04 95 62 02 61).

Toutes les observations relatives aux enquêtes pourront également lui être adressées par écrit, en mairie de Manso.

La consultation des dossiers et la réception du public se feront dans le respect des gestes barrières.

Pendant toute la durée de ces enquêtes, les dossiers seront également consultables sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse

[<http://www.haute-corse.gouv.fr/enquetes-publiques-expropriations-r395.html>].

Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer

[ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr],

au plus tard le lundi 9 août 2021, date de clôture de ces enquêtes.

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture des enquêtes, les dossiers seront transmis au préfet.

Une copie des conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet sera tenue à la disposition des personnes intéressées, en mairie de Manso, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer (service juridique et coordination), dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès du maire de Manso [téléphone : 04 95 62 02 61].

Le préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision faisant l'objet des présentes enquêtes.

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

**COMMUNE DE SOTTA****AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE****RELATIVE AUX PROJETS D'ALIÉNATION D'UNE FRACTION DES CHEMINS
RURAUX AUX HAMEAUX DE PETRA LUNGA FILIPPI ET SCALELLA**

2ème insertion,

Une enquête publique relative aux projets d'aliénation d'une fraction des chemins ruraux aux hameaux de Petra Lunga Filippi et Scalella aura lieu en Mairie de SOTTA du Lundi 12 juillet 2021 au Mercredi 28 juillet 2021 inclus.

Monsieur Christian REROLLE a été désigné comme commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquête seront déposés en Mairie de SOTTA pendant toute la durée de l'enquête et seront consultables par le public, aux horaires d'ouverture, du Lundi au Vendredi de 8H00 à 12H00 et de 13H30 à 16H30.

Les dossiers d'enquête sont également consultables sur le site internet de la mairie : sotta.fr

Les observations du public peuvent être formulées :

- Par courrier, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Casa Cumuna - Via San Martinu - 20146 SOTTA.

- Par voie dématérialisée à l'adresse mail : mairie@sotta.fr.

Le commissaire enquêteur recevra également les observations du public lors de deux permanences en mairie :

- Le lundi 12 juillet de 10H00 à 12H00
- Le mercredi 28 juillet de 10H00 à 12H00

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra le dossier et le registre d'enquête au maire de SOTTA avec ses conclusions.

COMMUNE DE CATERI**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

1 - Pouvoir adjudicateur :

Commune de CATERI
20225 Cateri

2 - Renseignements :

* Administratifs : Commune de CATERI, Tél : 04 95 61 81 70,

* Techniques : M. Philippe GROSSI - Architecte DPLG, Tél : 04 95 10 11 75

3 - Mode de passation :

Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1° du Code de la Commande Publique.

Le pouvoir adjudicateur indique se réserver la possibilité de négocier.

4 - Objet du marché :

Travaux de réhabilitation d'une maison communale cadastrée B216 pour la création d'un logement T4 et aménagement des caves

5 - Type de marché : Travaux

6 - Lieu d'exécution : 20225 CATERI

7 - Nature des travaux :

Le marché comporte 6 lots définis comme suit :

- * 1 - VRD / Démolitions / Maçonnerie / Revêtement scellé,
- * 2 - Menuiseries extérieures & intérieures,
- * 3 - Finitions (Cloisonnement / Faux-plafond / Peinture),
- * 4 - Electricité CF & cf,
- * 5 - Plomberie / VMC,
- * 6 - Etanchéité.

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

Les VARIANTES ne sont pas autorisées.

8 - Durée des travaux : 12 mois + 1 mois de préparation.

9 - Forme juridique du titulaire :

Entreprise individuelle, société ou groupement d'entreprises solidaires.

10 - Conditions de participation :

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Les dossiers seront rédigés en langue française uniquement.

Les entreprises auront à produire :

10.1. Pièces de la candidature

* « Lettre de candidature » [DC 1 ou équivalent] Unique pour mandataire et sous-traitants ou co-traitants / Habilitation du mandataire par ses co-traitants [Disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>]

* Pour le mandataire et tous les sous-traitants : « Déclaration du candidat » [DC2 ou équivalent].

* Descriptif des capacités professionnelles, techniques et financières du candidat et les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager.

* Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements.

* Une déclaration sur l'honneur du candidat pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner.

* Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des 3 derniers exercices disponibles.

* Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

* Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat.

* Une liste sous format A4 de références identifiables pour les prestations équivalentes, au cours des 3 dernières années.

10.2. Pièces de l'offre :

- Un Acte d'Engagement, y compris, éventuellement, l'annexe relative à la sous-traitance,

- La décomposition du prix global et forfaitaire [D.P.G.F],

- Le CCAP,

- Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat, comprenant les rubriques précisées dans le règlement de consultation.

11 - Date et heure limites de réception des plis :

* Jeudi 12/08/2021 2021 à 12H00,

transmission de l'offre dématérialisée exclusivement via le profil acheteur :

<https://www.achatspublicscorse.com>

Pour les modalités de dépôt des documents, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

12 - Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères ci-après :

- Valeur technique (55%)
- Prix (45%)

13 - Modalité d'obtention du dossier :

Le téléchargement du Dossier de Consultation des Entreprises est accessible sur le profil acheteur <https://www.achatspublicscorse.com>

Pour les modalités de retrait des documents, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

14 - Recours :

Tribunal Administratif de BASTIA
Chemin Montepiano
20407 BASTIA Cedex

Tél : 04 95 32 88 66, Fax : 04 95 32 88 55, Mail : greffe.ta-bastia@juradm.fr

15 - Date d'envoi à la publication : 01/07/2021

Le Maire,
Dominique ANDREANI.

Actulegales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr
Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'Infogegale

COMMUNE DE FIGARI

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

1. Identification de l'organisme passant le marché :

COMMUNE DE FIGARI
Mairie de Figari - 20114 FIGARI
Téléphone : 04 95 71 00 23 - Fax : 04 95 71 04 65
Courriel : secretariat.general@mairiedefigari.corsica

2. Objet :

Accord-cadre à bons de commande soumis aux dispositions des articles L.2125.1 alinéa 1e R.2162-13 et R 2162-14 du code de la commande publique, pour la préparation et la livraison de repas en « liaison chaude » au restaurant municipal de FIGARI.

Cet accord-cadre à bons de commande ne comporte pas de tranche.

3. Caractéristiques principales :

La durée du marché relatif aux prestations à effectuer est fixée à une année scolaire, soit pour l'année scolaire 2021/2022.

Eventuellement, il pourra ensuite être reconduit, à l'initiative de la Commune, TROIS (3) fois, soit pour les années scolaires 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025.

4. Informations pratiques :

Les candidats sont invités à télécharger le dossier de consultation des entreprises sur la plateforme de dématérialisation : klekoon.com et en particulier le règlement de la consultation pour des informations complètes.

Date limite de réception des offres : Soit en format papier soit au format électronique (<http://www.klekoon.com>) avant le Lundi 09 août 2021.

Délai minimum de validité des offres : 45 jours

5. Conditions d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères ci-dessous :

- Critère 1 - Valeur technique 40 points
- Critère 2 - Valeur financière 60 points

La Commune de FIGARI se réserve le droit, si elle l'estime nécessaire, de recourir à la négociation [CE - 18/09/2015 n°380821] avec le ou les candidats, par un simple échange de courriers ou lors d'un entretien personnalisé.

Après cette éventuelle étape, sera déclaré lauréat, le candidat obtenant la note la plus élevée.

6. Date d'envoi à la publication : Jeudi 01 Juillet 2021

7. Recours :

Tribunal Administratif de BASTIA,
Villa Montepiano, 20407 BASTIA,
Tél : 04.95.32.88.66 - Télécopie : 04.95.32.38.55.
Adresse courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean GIUSEPPI.

DERNIERES MINUTES

N° 59

PLOMBERIE ET MAINTENANCE

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 7622,45 euros

Siège social : 20, rue Saint Dominique

20169 Bonifacio

351 980 487 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2021 : Les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au liquidateur Monsieur Serge ADANI, demeurant : Route de Cala Longa, 20169 Bonifacio, et déchargé ce dernier de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis,

 **DEPOSEZ
vos annonces :**
al-informateurcorse@orange.fr

N° 61

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DE LAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1

Code de Procédure Civile

Loi n°2016-1547

du 28 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 2 février 2000,

Madame Josette Yasmina EL-HALAFI-EL-GHAZZALI, en son vivant sans profession, épouse de Monsieur Sandro GALLETTA, demeurant à AJACCIO [20000] 3 rue du Docteur Pompéani. Née à AJACCIO [20000], le 10 juin 1960. Mariée à la mairie de GROSSETO-PRUGNA [20166] le 13 juillet 1996 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Olivier LE HAY, notaire à AJACCIO, le 2 juillet 1996.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à AJACCIO [20000] (FRANCE) , le 19 avril 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Antoinette LUISI-BERKESSE, Notaire de la Société Civile Professionnelle "Antoinette LUISI-BERKESSE et Christophe MONNIER Notaires Associés", titulaire d'un Office Notarial à SAINT LAURENT DU VAR, 11, avenue des Pignatières, le 28 juin 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : M° Romain QUILLI-CHINI, notaire à AJACCIO [20180], référence CRPCEN : 20001, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AJACCIO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 62

SARL HIPPOVERT

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Capital de 8000 euros

Siège social : Col de la Seghia

Pisciatello - 20129 Bastelicaccia

Siège de liquidation :

C/O Distri Cash Accessoires

ZA d'Usseau, 8, Rue des Pérots

17220 Sainte Soulle

434 124 491 RCS Ajaccio

Par une consultation du 19/06/2021, les associés ont :

- approuvé le compte définitif de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur, Jean-Philippe MOYET, domicilié C/O DISTRI-CASH ACCESSOIRES - ZA d'Usseau, 8 rue des Pérots - 17220 Sainte Soulle et déchargé ce dernier de son mandat ;
- prononcé la clôture définitive de la liquidation de la Société. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

N° 63

PRESSE COM & Cie

538 971 367

L'Assemblée Générale Extraordinaire de PRESSE COM & Cie SAS au capital de 112.500,00 € (RCS AJACCIO 538 971 367) réunie le samedi 3 juillet à 10 heures 30 a décidé de modifier la dénomination de la société qui devient «PRESSE MEDIAS COMMUNICATION», et de transférer le siège social à compter du 15 juillet 2021 du 16, avenue Noël Franchini - 20090 AJACCIO à l'adresse ci-après : Mail Boxes Etc. - BAL 125 - 81, Avenue Henri Ginoux - 92120 MONTRouGE, l'immatriculation sera requise au RCS de Nanterre désormais compétent à son égard.

Pour avis,
Le Président.

N° 64

AVIS

Cessation de la location gérance saisonnière d'une restauration rapide à compter du 29/06/2021.

Entre le Bailleur : SARL E CANICCE, 20218 Moltifao, Route d'Asco, représenté par Joel Deloutre.

Et le locataire gérant saisonnier : Monsieur JOURNET DOMINIQUE, 20228 Barrettali, Hameau de Minebio, inscrit au RCS de Bastia sous le n° 809 115 735.

N° 65

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DE LAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1

Code de Procédure Civile

Loi n°2016-1547

du 28 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 10 septembre 1976, suivi de deux codicilles en date du 10 septembre 1976. Madame Martine GUGLIELMI-PERETTI, en son vivant retraitée, demeurant à Corte [20250], Quartier Porette, U Sereno 1.

Née à Paris 18E arrondissement [75018], le 8 février 1924.

Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité. Décédée à Corte [20250], le 25 juillet 2019.

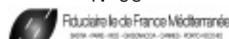
A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Marie-Charlotte HUCHET de QUENETAIN, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle dénommée "Sébastien RÉGENT, Nathalie DURAND et Frédérique GIRARD, Notaires Associés", titulaire d'un Office Notarial à la résidence de PARIS [2°], 20, Rue Saint Fiacre, le 30 juin 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Marie-Charlotte HUCHET de QUENETAIN, notaire à Paris 2ème, 20 rue Saint Fiacre, référence CRPCEN : 75026, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de Bastia de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et des codicilles et copie de ce testament et des codicilles.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 60



Fiduciaire de France Méditerranée

AGENCE AUTO JW

SASU au capital de 5000 euros

Siège social :

Chez M. Winterstan Jonathan

Lot. Massiani N° 1

634, Chemin du Macchione

20600 Bastia

894 139 302 RCS Bastia 20200

Aux termes d'une décision en date du 23/06/21, le Président de la SASU AGENCE AUTO JW, a décidé de transférer le siège social du LOT. Massiani N° 1 - 634 Chemin di Macchione, 20600 BASTIA au 2, Bis Rue Abatucci - 20200 Bastia à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4.

Pour avis,
Le Président.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE**



SUR PLACE

OU PAR TELEPHONE

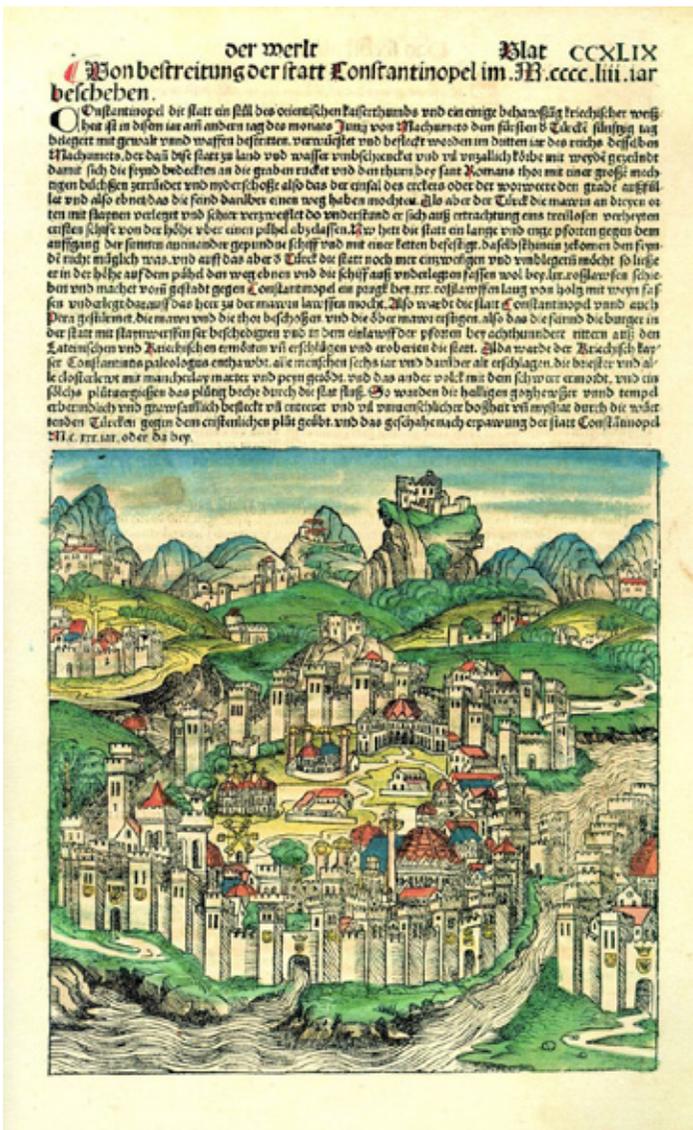


MÉCÉNAT

Soutien à la restauration d'un incunable de la Bibliothèque Fesch

Le 7 juillet 2021, à la Bibliothèque Fesch d'Ajaccio, le Club des mécènes de Corse, abrité par la Fondation du patrimoine, a fait don à la bibliothèque de 3760 euros pour la restauration de l'un des incunables de son fonds. Il s'agit de *La chronique de Nuremberg*, aussi connue sous le nom de *Liber chronicarum*. Cet ouvrage datant de 1493 est une histoire universelle, depuis la création jusqu'aux années 1490, compilée et écrite à partir de sources plus anciennes et contemporaines par Hermann Schedel (1440-1514,) médecin et humaniste allemand. Imprimée par Anton Koberger, parrain d'Albrecht Dürer, qui créa la deuxième presse d'imprimerie de Nuremberg en 1470, *La chronique de Nuremberg* fut illustrée et gravée par Michael Wohlgemuth, peintre et graveur qui fut le maître d'Albrecht Dürer en peinture, gravure sur bois et sur cuivre, et par son beau-fils, Wilhelm Pleydenwurff, qui était également graveur et participa à l'illustration de l'ouvrage. Avec plus de 1809 illustrations, dont certaines pourraient être de la main de Dürer, l'ouvrage est considéré comme «*l'un des premiers travaux d'impression les plus densément illustrés et techniquement avancés* *». La restauration de l'incunable, confiée à un restaurateur florentin, Simone Martini, qui intervient à la Bibliothèque Fesch depuis 2018, est en cours d'achèvement. Chaque année, le Club des mécènes de Corse apporte son soutien à plusieurs projets soutenus et accompagnés par la Fondation du patrimoine dans l'île. En 2019, un appel aux dons a été lancé afin de soutenir financièrement la Bibliothèque Fesch pour la restauration de son fonds ancien, qui s'est constitué depuis le XIX^e siècle grâce à des dons successifs, à commencer par ceux de Lucien Bonaparte, frère de Napoléon Bonaparte, et de leur oncle, le cardinal Joseph Fesch. ■ AN

*source: Bibliothèque numérique mondiale



PATRIMOINE

Ajaccio se réempare de sa citadelle

Le 5 juillet, deux ans après son acquisition par la Ville d'Ajaccio, la vieille citadelle de la ville, dont la première pierre fut posée en 1492, a ouvert ses portes au public. Classée monument historique dans sa totalité en 2012, elle était auparavant la propriété du ministère de la Défense qui n'autorisait sa visite partielle qu'à l'occasion des Journées du patrimoine. Désormais, les Ajacciens comme les vacanciers peuvent s'y rendre quand et comme bon leur semble, la citadelle étant appelée à devenir un nouveau quartier de la ville, accueillant à terme de multiples activités. Son aménagement a été confié à la société publique locale Ametarra dans le cadre d'un projet urbain. Depuis le 5 juillet, le chantier est ouvert au public pour permettre de comprendre le site et le projet, au travers des ateliers et des visites guidées, mais aussi de se l'approprier. Plusieurs artistes ont été invités à investir les lieux, pour des expositions, des happenings, des résidences de création ou des spectacles «son et lumière». ■ AN

Les chiffres de la semaine

93,5 %

de taux de réussite au premier groupe d'épreuves du baccalauréat 2021 dans l'Académie de Corse, tous baccalauréats confondus, contre 92,1% en 2020. Sur les 2 402 candidats reçus, 1724 ont obtenu une mention, dont 27 une mention «très bien». Pour le diplôme national du brevet, le taux de réussite est en baisse: 88,5% pour la série générale, contre 89,6% en 2020 et 79,9% pour la série professionnelle, contre 87,1% en 2020.

Les chiffres de la semaine

1 %

d'augmentation, entre les mois de mai et de juin 2021, sur le prix moyen du gazole en Corse, (contre +0,7% en mai 2021), qui s'établit à 1,532€/l, a indiqué Corsistat. Le prix moyen du SP 95 a quant à lui augmenté de 0,5% pour s'élever à 1,643 €/l. Sur un an, le niveau du prix moyen du gazole était en hausse de 13,5% (après +14,8% en mai 2021) et celui du SP95 augmentait de 14,6% (après +18,6% en mai 2021).

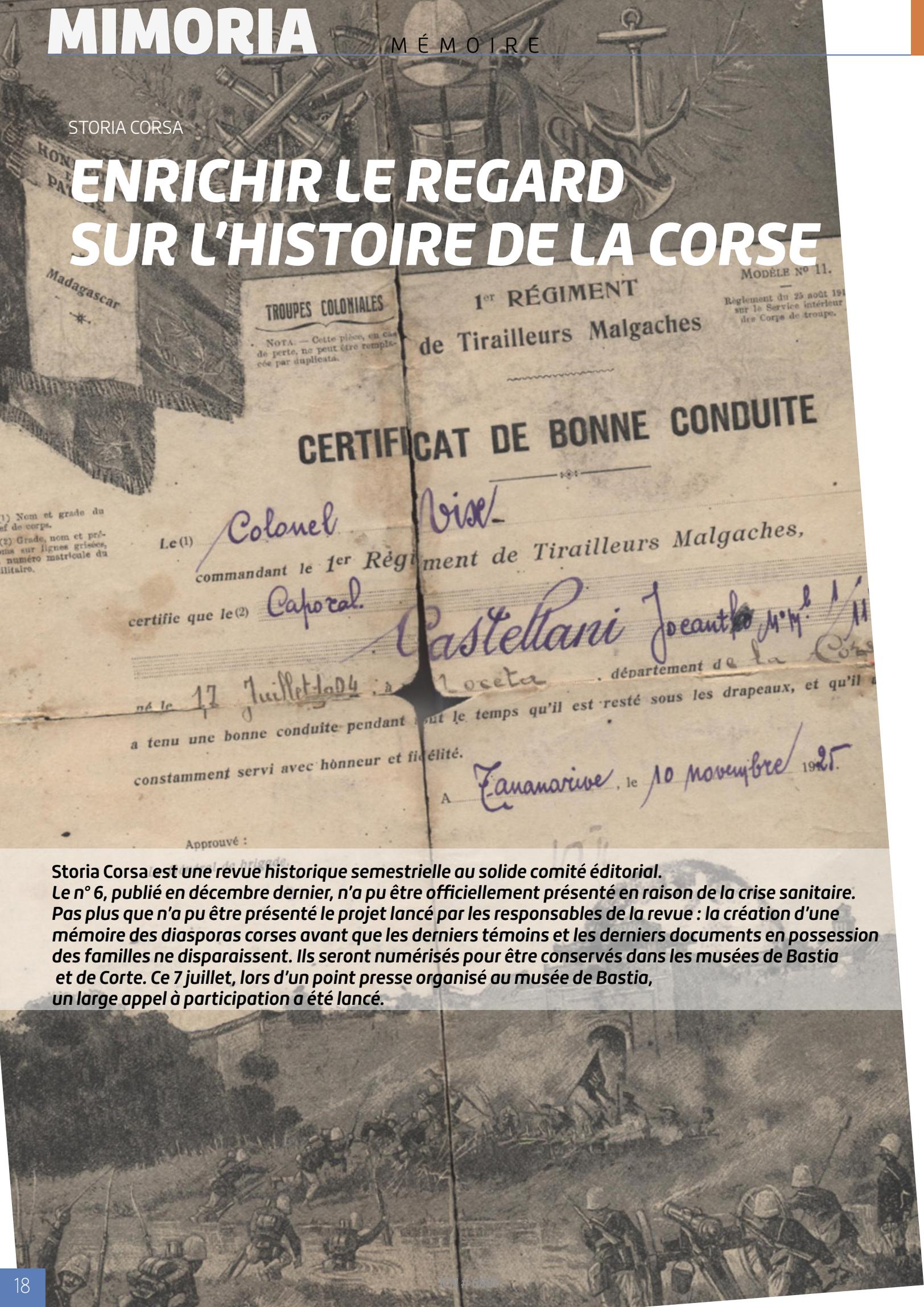
Les chiffres de la semaine

28 %

des Français auraient l'intention de souscrire un Plan épargne retraite (PER), selon les résultats du 3^e Baromètre 2021 de l'épargne en France et en régions, réalisé par l'Ifop pour la société de conseil en gestion de patrimoine sur internet Altapprofits, du 19 au 26 avril 2021, auprès de 2 400 personnes. Parmi les sondés, 35% des 41-61 ans, 38% des moins de 26 ans et 42% des 26-41 ans ont déclaré vouloir souscrire un PER.

STORIA CORSA

ENRICHIR LE REGARD SUR L'HISTOIRE DE LA CORSE



(1) Nom et grade du chef de corps.
(2) Grade, nom et prénoms sur lignes grisées, numéro matricule du militaire.

Le (1) *Colonel*

Vice

commandant le 1^{er} Régiment de Tirailleurs Malgaches,
certifie que le (2) *Caporal*

Castellani Joacinto n° 148
né le *17 juillet 1904* à *Moceta* département de la *Cote*

a tenu une bonne conduite pendant tout le temps qu'il est resté sous les drapeaux, et qu'il constamment servi avec honneur et fidélité.

A *Tananarive*, le *10 novembre* 19*25*.

Approuvé :

Storia Corsa est une revue historique semestrielle au solide comité éditorial.

Le n° 6, publié en décembre dernier, n'a pu être officiellement présenté en raison de la crise sanitaire.

Pas plus que n'a pu être présenté le projet lancé par les responsables de la revue : la création d'une mémoire des diasporas corse avant que les derniers témoins et les derniers documents en possession des familles ne disparaissent. Ils seront numérisés pour être conservés dans les musées de Bastia et de Corte. Ce 7 juillet, lors d'un point presse organisé au musée de Bastia, un large appel à participation a été lancé.

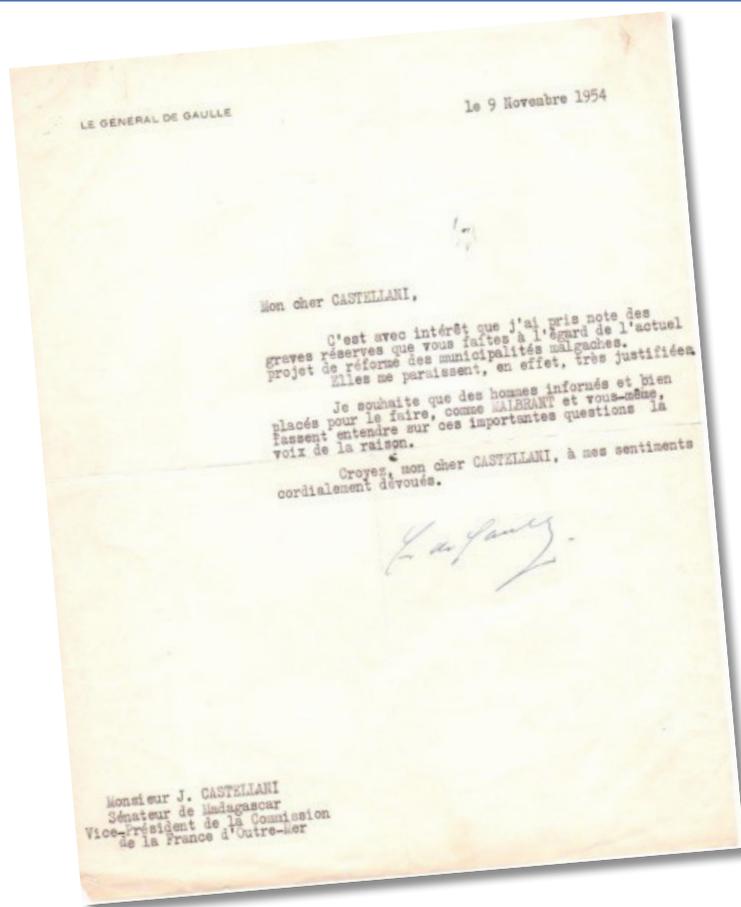


Stéphane Orsini, rédacteur en chef de Storia Corsa

« La diaspora corse fait partie intégrante de notre histoire et la mémoire de cette histoire se trouve en partie dans les familles corses, qu'elles vivent sur l'île, sur le continent ou ailleurs dans le monde, souligne Christian Castellani, directeur de publication de Storia Corsa. Après un article sur l'histoire de deux frères – mon propre père et son frère – partis à 12 ans à Madagascar sans leurs parents, que nous avons publié dès le premier numéro et illustré par des photos familiales, nous avons lancé le projet Mémoire des diasporas. Il s'agit de rechercher des documents – textes et photographies – relatifs à l'histoire des départs de Corse. Le but est à la fois de les publier dans une rubrique régulière de notre revue et d'en déposer des copies numérisées, à des fins de préservation et de consultation, aux musées de Bastia et de Corte. En effet, la mémoire des familles est fragile, et ces souvenirs, dispersés, sont menacés de disparition après quelques générations. Cette action est en cours. Grâce à l'appui de Jean Dal Colletto, président de la fédération des groupements corses de Marseille et des Bouches-du-Rhône, de la Maison de la Corse de Marseille et de Christiane Padovani, présidente de l'association Recherche sur l'histoire des familles corses, nous avons pu publier notamment des articles sur des familles de Marseille, Toulon, et, particulièrement bien documenté, un article sur la famille Bartoli en Indochine des années 1930 à 1970. Ce 7 juillet, nous remettons à Sylvain Gregori, directeur du musée de Bastia, une quarantaine de photographies numérisées ayant illustré ces textes et d'autres, inédites. Nous voulons, dans une deuxième phase, en partenariat avec Corsica Diaspora, poursuivre

la collecte pour l'Amérique latine ou les colonies – notamment au Maghreb – pour accompagner un texte préparé par le professeur Vergé-Franceschi – mais aussi en Afrique sub-saharienne. J'espère, bien sûr, que certains de vos lecteurs répondront à notre appel. »*

Le tout premier numéro de Storia Corsa avait été présenté au Palais Fesch d'Ajaccio en juillet 2018 par ses concepteurs, Pierre Lanfranchi, Jean-Luc Messenger-Alfonsi et Christian Castellani. « La publication a été lancée dans le cadre de la société de presse magazine Soteca que j'avais créée 20 ans auparavant, poursuit ce dernier. En 2019, nous avons mis en place la société Storia Corsa Edizioni dont le siège social est à Vescovato et qui prend désormais en charge la publication de la revue. La Soteca continue néanmoins à fournir un appui logistique important. La revue bénéficie aussi du concours déterminant de la Collectivité de Corse. Le public visé est avant tout celui des lecteurs de livres d'histoire, mais les textes sont accessibles à tous. La formule adoptée est celle des « mooks » c'est à dire des « magazines-livres ». Storia Corsa est distribuée en librairies, par abonnements, mais on peut la trouver aussi dans différents tabac-presse de Corse. » Les gérants de Storia Corsa Edizioni sont Christian Castellani et Alain Piazzola – qui se charge notamment de la diffusion. Quant au comité éditorial, il se compose, pour le n° 6, d'Antoine-Marie Graziani, Michel Vergé-Franceschi, Sylvain Gregori et Marion Trannoy. « Grâce au bon réseau de contacts de notre rédacteur en chef, Stéphane Orsini, mais aussi grâce à l'intérêt significatif des Corses pour l'histoire de leur île, nous avons des auteurs qui répondent bien à nos attentes: proposer des contributions qui trouvent un



équilibre entre un texte érudit et un texte lisible par tous, ce qui n'est pas toujours évident.»

Initialement, *Storia Corsa* était un magazine trimestriel, mais depuis le quatrième numéro, il est devenu semestriel. « Cette formule nous permet, en conservant le même volume de pages annuel, de publier des sujets plus fouillés et mieux organisés, explique Stéphane Orsini, animateur du patrimoine à la Fédération d'associations et groupements pour les études corses [Fagec]. Nous avons ainsi plus de temps pour dégager le nombre d'écrits nécessaire à la constitution d'un dossier riche, explorant différentes facettes d'un thème. » Sur les 132 pages de la revue, près de la moitié est consacrée au dossier. « Les autres articles ne sont pas en lien direct, mais tous, bien entendu, concernent l'histoire de la Corse, son patrimoine, l'art, la spiritualité, les traditions et la mémoire des diasporas, bien sûr. Nous avons établi un partenariat avec les musées de Bastia, Corte, Ajaccio et sans doute bientôt avec d'autres, celui de Mariana notamment, pour que la rubrique « Trésors de nos musées », présentant des objets ou des œuvres particulières, demeure attractive. Nous aimerions avoir aussi des présentations en langue corse. Nous avons contacté l'Adecec de Cervione et son musée ethnographique à cette fin. Notre revue propose également les « Mélanges d'histoire [s] » qui sont des articles de 8 à 12 pages offrant un regard nouveau sur des personnages, des événements, des faits oubliés... Notre patrimoine est souvent évoqué dans la rubrique « Spiritualité et traditions » qui permet notamment d'aborder, à travers le passé religieux de l'île, les éléments du bâti comme l'art roman. Puis en partenariat avec l'association Sintinelle nous découvrons l'histoire à travers des objets de sa collection... » Bref, tout pour convaincre un lectorat appelé à s'ouvrir davantage: « Les passionnés d'histoire, mais aussi simplement ceux qui ont envie d'apprendre quelque chose sur ce que notre île a été, sur ce qu'elle a vécu. Parmi nos lecteurs, les Corses de l'extérieur par le biais des liens que nous entretenons avec Corsica Diaspo-

ra et Amis de la Corse et avec la fédération des groupements corses de Marseille et des Bouches-du-Rhône, puis toutes les personnes qui vivent dans l'île. » Quant aux contributions elles sont également amenées à s'ouvrir: « Pourquoi pas à de nouveaux auteurs, de jeunes historiens, des passionnés d'histoire. Certains jeunes enseignants de l'université de Corse sont déjà venus enrichir nos rubriques, d'autres, des étudiants notamment, sont vivement encouragés à nous rejoindre, peut-être dans le cadre d'un partenariat avec l'université qu'il faudrait formaliser. »

D'autant que le dossier publié dans le n° 6, consacré à « La Corse et l'Italie au XIX^e et XX^e siècles », est d'une teneur particulièrement intéressante. Si les liens entre la Corse et l'Italie, de l'Antiquité à l'époque moderne, sont davantage connus, l'époque contemporaine – particulièrement celle se situant autour de la Seconde Guerre mondiale – demeure moins médiatisée. Dans ce dossier, Jean-Marie Arrighi aborde la question de la langue, Jean-Pierre Poli évoque l'histoire de l'hebdomadaire *A Muvra*, Didier Rey fait le portrait de Petru Giovacchini, un irrédentiste et Sylvain Gregori retrace le quotidien des Corses sous l'occupation italienne. La xénophobie visant l'immigration italienne n'est pas oubliée avec *O Lucchisò!*, par Didier Rey. Le dossier revient également, avec Antoine-Marie Graziani, sur la période qui va du Congrès de Vienne (1814-1815) au Printemps des peuples de 1848, durant laquelle les Corses sont attentifs aux vicissitudes qui secouent le continent italien.

Le prochain numéro innovera. « Sur une idée d'Alain Piazzola, nous allons lancer une série de monographies. Ce sera d'abord « L'île dans l'île », c'est-à-dire le Cap Corse sur lequel il y a tant à écrire, dit Stéphane Orsini. Nous pouvons déjà compter sur des contributions extrêmement intéressantes. D'autres territoires viendront ensuite: la Castagniccia, la Balagne, etc. Nous retrouverons également notre rubrique La Corse et le cinéma ». La parution du n° 7 est prévue pour la fin de l'automne. ■
Claire GIUDICI

SOCIÉTÉ

QUAND UN PROJET ÉTUDIANT DÉPASSE LE CADRE DE L'UNIVERSITÉ



Photos DR

Il y a un an, dans le cadre d'un projet tutoré, quatre étudiants cortenais créaient Viaghjà in Corsica. Cette vitrine des professionnels du tourisme, restaurateurs et autres producteurs et artisans insulaires a immédiatement connu un grand succès sur les réseaux sociaux, les Corses étant les premiers à s'intéresser aux possibilités de faire du tourisme-découverte dans leur île. Désormais diplômés, les jeunes gens continuent cette belle aventure aux côtés de la mère de l'un d'entre eux et redoublent d'inventivité pour la suite

C'est un projet né un peu par hasard au gré de la pandémie de Covid-19. Depuis un an, Viaghjà in Corsica est devenu une vitrine presque incontournable pour les professionnels du tourisme insulaire. Pourtant, rien ne prédestinait ce qui était au départ un travail étudiant, porté par un groupe de copains du Fium'Orbu, à un tel succès. En 2020, élèves en DUT Techniques de commercialisation à Corte, Jules-François, Younes, Yanis et Hicham avaient même commencé à travailler sur une tout autre idée pour le projet tutoré qu'ils devaient réaliser durant leur deux années d'études. «*Leur projet initial était de rééditer la Fiera di u Sapè Fà dans la région de Ghisonaccia. Mais le Covid est arrivé et avec lui le premier confinement. Cela a perturbé leurs plans car il était très compliqué de travailler sur l'organisation d'une foire en pleine crise sanitaire, alors que cela avait peu de chances d'aboutir. Puis, il se trouve que l'une de leurs professeurs leur a donné un petit devoir à faire qui avait pour but de mettre en place un service pour aider les gens dans la crise sanitaire. Je leur ai alors soufflé de créer une page Facebook et un compte Instagram afin d'avoir des chiffres*» explique Santa Mela, mère de Jules-François. C'est à cette occasion que le projet Viaghjà in Corsica est lancé. Son but, «*mettre en avant des professionnels du tourisme, pour leur donner un coup de main dans la crise que rencontre le tourisme*» en devenant une vitrine des infrastructures d'hébergement. «*Ça a marché de suite*

et en fin d'année ils ont demandé à ce que cela devienne leur projet tutoré, sourit celle qui est aussi porte-parole de Viaghjà in Corsica. Pour ma part, j'ai commencé à intégrer le projet parce qu'il s'avère que quand on a commencé à communiquer l'année dernière, certains professionnels se sont adressés aux jeunes de manière assez familière et j'ai trouvé cela hyper impoli. J'ai dès lors préféré m'occuper de la communication».

Aux balbutiements de Viaghjà in Corsica, pour se faire connaître les quatre étudiants n'hésitent pas à redoubler d'efforts et contactent une centaine d'établissements. Patiemment, ils demandent à chacun s'ils peuvent reproduire certaines de leurs photos afin de les mettre en valeur de façon gratuite et bienveillante sur leurs tout nouveaux réseaux sociaux. Mais au fil des messages, ils ferment rapidement de gros établissements. «*À partir du moment où le Domaine de Murtoli et la Villa de Calvi ont donné leur aval, cela a instauré une certaine confiance pour les autres établissements et tout s'est développé de façon assez rapide*». Double succès, le public a lui aussi très vite répondu présent en nombre. «*Sur Instagram, nous avons plus de 13400 abonnés, dont 70 % d'insulaires, majoritairement des femmes de 25 à 60 ans. Nous faisons trois publications par jour sur ce réseau social, qui suscitent énormément d'interactions. La plus grosse publication a ainsi atteint 50000 vues*», sourit Santa Mela, en précisant que Viaghjà in Corsica a



aussi trouvé une belle audience de plus de 16 000 abonnés, même si «c'est un public plus timide qui interagit moins». De quoi donner envie de continuer l'aventure alors que les quatre copains, âgés de tout juste 20 ans, viennent d'être diplômés et que leur projet leur a valu un beau 17/20. L'occasion aussi d'intégrer enfin Santa Mela à part entière dans l'équipe. Auxiliaire de vie scolaire dans l'Éducation nationale, c'est elle qui gèrera principalement les comptes de Viaghjà in Corsica cet été, les quatre jeunes hommes étant occupé par leurs emplois saisonniers, qui leur permettront de mettre quelques sous de côté pour continuer leurs études. Et la nouvelle membre de l'équipe aura de quoi s'occuper avec les nombreuses sollicitations des établissements insulaires. «Comme nous avons beaucoup beaucoup de demandes, sur Instagram nous avons décidé de dissocier trois autres comptes, qui sont les filières de Viaghjà in Corsica. Tout d'abord Viaghjà è cumprà, qui propose les publications des producteurs, commerçants, créateurs, activités sportives et culturelles. Puis Viaghjà è dorme, où l'on parle de tout ce qui est infrastructures hôtelières et camping. Et enfin, Viaghjà e manghjà, pour tout ce qui est restaurants, endroits pour bruncher, pailotes et épiceries fines», détaille Santa Mela en précisant que les cinq membres de l'équipe se sont réparti le travail afin d'être le plus efficaces possible. «Nous essayons de faire en sorte qu'il y ait toujours du mouvement sur nos comptes, été comme hiver. Nous prenons beaucoup de plaisir à mettre en avant ce qui peut exister chez nous et tous ces gens derrière ces produits ou ces enseignes. Notre désir majeur est de promouvoir principalement un tourisme insulaire, même si désormais nous avons beaucoup de continentaux qui nous appellent pour qu'on leur construise un voyage sur mesure».

Forte de ces premiers succès, la petite équipe de Viaghjà in Corsica fourmille d'idées pour la suite. Si bien que l'un des jeunes étudiants a d'ores et déjà imaginé de recenser les épiceries et restaurants corses à travers le monde au cours de l'hiver. Mais auparavant, en septembre, ils s'affaireront à mettre en valeur les vigneron de l'île, tandis qu'en décembre ce sera au tour des artisans et créateurs d'être mis à l'honneur afin de donner des idées de cadeaux de Noël aux nombreux abonnés des réseaux sociaux. Plus loin, Viaghjà in Corsica a récemment passé une nouvelle étape avec la construc-

tion d'un site Internet en bonne et due forme. «Nous avons créé ce site car beaucoup de Corses nous demandaient quels étaient nos coups de cœur, et cela nous mettait mal à l'aise de conseiller des gens sur des établissements que nous ne connaissions que par photos». Dans cette optique, Santa Mela a souhaité lancer «U Giru» pour l'été 2021, lors duquel elle ira visiter de nombreux établissements entre la Balagne, le Valinco ou encore le Pays ajaccien. «Sur le site, nous n'allons mettre en avant que les établissements que l'on aura visités. Nous avons découvert plein d'endroits qui restent ouverts toute l'année, et à côté desquels il y a toujours un producteur ou un artisan. Donc nous allons essayer de faire un petit guide, comme un Routard nustrale. Quand je me déplace, je pose des questions aux professionnels afin de faire ressortir l'âme de l'établissement. Je cherche à savoir quand il est né, pourquoi, quels messages les professionnels veulent transmettre. Et après je rédige un petit article qui va être publié sur le site. Notre but est de faire ressortir l'authenticité à travers de nos publications. Pour le reste, les caractéristiques d'un établissement se retrouvent généralement sur des sites de réservation en ligne». Afin de donner enfin un cadre plus important à Viaghjà in Corsica, son équipe prévoit aussi de créer une société d'ici la rentrée. «Cela nous donnera un statut qui nous permettra d'honorer des partenariats avec de nombreuses marques corses qui voudraient travailler avec nous. Je pense que dans l'avenir il sera aussi important de proposer des forfaits aux professionnels du tourisme, pour publier des offres de dernière minute par exemple. Nous avons la clientèle pour, car nous sommes essentiellement suivis par des insulaires».

En attendant, depuis un an, ce projet qui aurait pu ne jamais sortir du cadre universitaire fait déjà les beaux jours des professionnels du tourisme insulaires. «Nous avons des retours quotidiens. De nombreux professionnels nous ont confié avoir reçu beaucoup plus d'insulaires venus en disant qu'ils les avaient connus grâce à Viaghjà in Corsica. La Corse avait besoin de ce projet à ce moment-là». ■ Manon PERELLI

Savoir +:

www.instagram.com/viaghjaincorsica/
www.viaghjaincorsica.com

EXPOSITIONS

Banditi!

Hors du commun car hors la loi, brigands et bandits sont des figures qui ont rapidement trouvé leur place dans l'imaginaire collectif, exerçant une certaine fascination tout en inspirant la crainte et suscitant toute une imagerie et une littérature volontiers teintées de « pittoresque », de Michele Pezza alias Fra Diavolo dans le Latium et la Campanie aux hôtes du « palais vert » tels que Spada ou Romanetti en Corse. Leur mythe, sans cesse transposé par les sociétés qui en sont porteuses, perdure, véhiculé tant par la culture populaire que par celle de l'élite. Si brigand et bandit sont parfois confondus, ils sont pourtant distincts. Le terme de brigandage – qui trouverait son origine dans le mot italien briga qui désigne une bande – s'applique dans le cas d'une criminalité organisée autour de groupes constitués dans le but de commettre des délits dans les zones rurales. Le terme de bandit vient également de l'italien, mais cette fois, le mot bandito parle de bannissement, de mise en marge – choisie ou subie – de la société: le bandit remet en cause l'ordre social, économique et politique, rejette la condition d'infériorité des campagnes pauvres par rapport aux dominants urbains et s'oppose à un pouvoir jugé « extérieur » et lointain, comme Salvatore Giuliano en Sicile. Par ailleurs, si le brigandage suppose plus couramment une action en bande, quand bien même émergerait un leader, comme Fra Diavolo, on prête au bandit un code comportemental. Cela étant, bandit et brigand ont en commun l'usage de la violence, un caractère implacable, le rejet de l'autorité, la maîtrise des espaces sauvages [maquis, bois, montagnes]. Et l'un comme l'autre ne peuvent émerger que si l'emprise politique de l'État sur le territoire est faible. Enfin, la frontière entre eux est parfois mince et aisément franchissable, dans un sens comme dans l'autre. Sous le commissariat de Sylvain Gregori, directeur du Musée de Bastia, et Antoine-Marie Graziani, professeur des universités, Université de Corse-Pasquale Paoli, cette exposition explore les différents aspects de ces deux figures, en Corse et en Italie, de 1600 à 1940. Pour l'occasion, le musée a reçu de nombreux prêts de grands musées européens tels que la Galerie des Offices de Florence, l'Accademia di Belle Arti di Brera de Milan ou encore la Cité de la musique de Paris.

Jusqu'au 18 décembre 2021, Musée de Bastia. ☎ 04 95 31 09 12 & musee.bastia.corsica

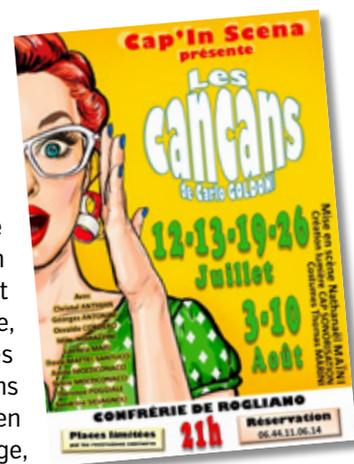


THÉÂTRE

Les cancans

Considéré comme le père de la comédie italienne moderne, Carlo Goldoni avait concilié le côté très enlevé de la commedia dell'arte, la recherche d'intrigues élaborées et un souci de réalisme dans la représentation de la société et des comportements de son époque, montrant des personnages ordinaires, issus du peuple, de la bourgeoisie ou de la noblesse. Nul n'étant, du moins au début, prophète en son pays, ce parti-pris lui valut nombre de critiques de la part de ses confrères, mais aussi de certaines compagnies théâtrales qui ne se reconnaissaient pas dans ce registre nouveau, ou même peinaient à s'y adapter. La comédie *I pettegolezzi delle donne*, devenue en français *Les cancans*, est la dernière œuvre d'une série résultant d'un pari. Goldoni s'était en effet engagé devant le public vénitien à écrire seize pièces en un an. Elle fut créée en 1751, à l'occasion de la dernière nuit de Carnaval, au Teatro Sant'Angelo de Venise, et reçut un accueil enthousiaste. Le public, lui, n'était absolument pas rebuté par l'aspect réaliste de l'œuvre, dans laquelle il se reconnaissait volontiers, tout comme il se montrait enclin à compatir aux avanies des deux personnages principaux. Cecchina et Beppo sont jeunes, beaux, ils s'aiment, leurs familles sont, sans être riches, plutôt aisées. Tout semble aller pour le mieux et les préparatifs d'un joli mariage sont bien avancés lorsqu'une rumeur se propage: Cecchina ne serait pas la fille de son père! Le bruit enfle, se propage, relayé par des commères de tout poil, de la lavandière à la grande dame, en passant par la couturière, toutes bien évidemment bien intentionnées et prêtes à jurer de leur affection pour l'infortunée jeune fille. Laquelle fait bientôt l'objet d'une surenchère de ragots que personne ne songe un instant à tenter de vérifier ou d'infirmer et dont elle se met en tête de retrouver l'origine, tout en tentant de sauver son futur mariage. À l'heure des réseaux sociaux, des copier-coller et des fake news en cascade, cette pièce revisitée par l'association Cap in scena et mise en scène par Nathanaël Maïni est on ne peut plus d'actualité. Jauge limitée à une cinquantaine de places par représentation.

Les 12, 13, 19 et 26 juillet puis les 3 et 10 août 2021, 21 heures Confrérie de Rogliano. ☎ 06 44 11 06 14 & www.facebook.com/CapInScena



MUSIQUE

Festivoce

Après un an d'absence, Festivoce, festival des voix et des sons d'ici et d'ailleurs, est de retour pour célébrer sa 30^e édition, toujours fidèle à ses principes originels: une programmation éclectique, exigeante et pluridisciplinaire et la mise en valeur des patrimoines culturels. Au programme: de l'improvisation, de la création, de la musique contemporaine, du jazz, du théâtre, de l'opéra [avec notamment une version contée de la pièce Cesar Vezzani de Jean-Pierre Lanfranchi], de la polyphonie, du rock et du baroque, de l'électro, de la chanson et, cette année encore, des rencontres et ateliers de pratique artistique pour pour adultes et enfants. Invités de cette édition qui Cesar Vezzani – version contée: Andre Jaume & Philippe Biondi, Baïna Project, Baptiste Trotignon & Minino Garay, Barbara Carlotti, Berthe, Cosmétique de l'Ennemi, Denys & the Roses, Fanou Torracinta, Gerald Toto & Francis Lassus, Haïdouti Orkestar, Isola di Beltà, Lucile Boulanger, Sandrine Luigi, Tavagna, Trio Mandili.

Du 15 au 19 juillet. Auditorium de Pigna. ☎ 04 95 61 73 13 & www.voce.corsica



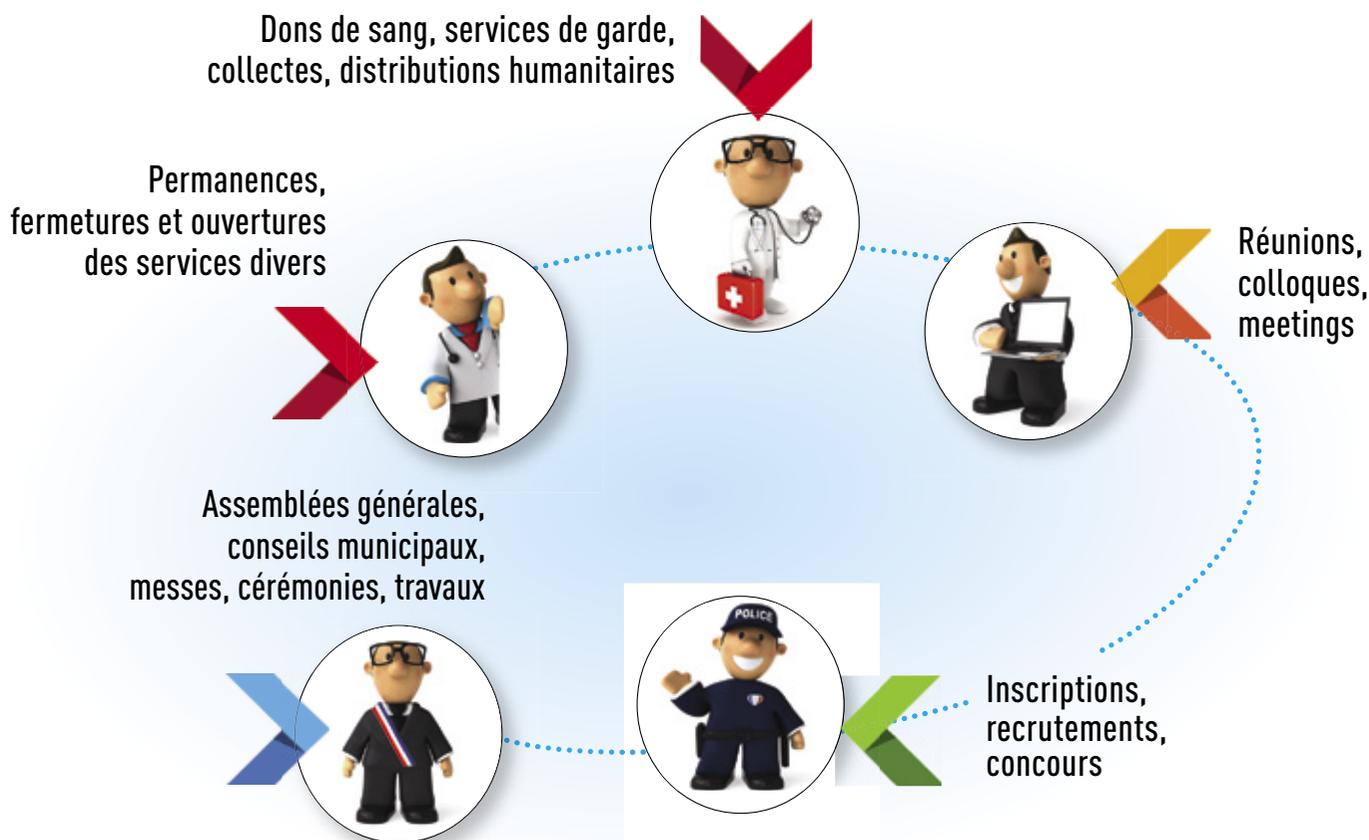
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



POUR COMMUNIQUER
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info

